je suis fière d'exercer ma profession

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET
INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC
RAPPORT ANNUEL 2008-2009

de vous soigner

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a pour mandat d'assurer la protection du public en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par le biais des divers mécanismes prévus par le Code des professions et ses règlements. L'Ordre a aussi pour mission de favoriser le développement professionnel de ses membres tout en visant l'excellence, et ce, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population.

Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT L'ANNÉE 2008-2009

Statistiques annuelles de l'OIIAQ, au 31 mars 2009

Nombre de permis à l'ouverture : (1er avril 2008) :	20 526
Infirmières auxiliaires :	18 715
Infirmiers auxiliaires :	1 811
Nombre de nouveaux permis délivrés en cours d'année :	2 341
Nombre de réinscriptions en cours d'année :	1 497
Nombre de non-inscriptions :	2 142 au 1er avril et 711 en cours d'année
Nombre total de membres inscrits au 31 mars 2009 :	21 511
Infirmières auxiliaires :	19 593
Infirmiers auxiliaires :	1 918

Cotisation annuelle

Pour l'année 2008-2009, la cotisation annuelle de l'Ordre exigible d'un membre en date du 1re avril 2009 était de 170 $.

Nombre de membres détenant certains types de permis

Type de permis	Nombre de membres
Permis temporaire	115 *
Permis temporaire	Aucun **
Permis restrictif	Aucun
Permis restrictif temporaire	Aucun
Permis spécial	Aucun
Permis selon la catégorie	Aucun
Certificat de spécialiste selon la classe	Aucun

* Permis temporaires délivrés en vertu de la Charte de la langue française.
** Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 41 du Code des professions.

Membres faisant l'objet d'une limitation ou d'une suspension d'exercice

Aucune personne n'était inscrite au tableau avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles.

Membres faisant l'objet d'une suspension ou d'une révocation de permis d'exercice

Aucune personne n'a fait l'objet d'une suspension ou d'une révocation de permis.

Répartition des membres par secteurs d'activités

1.4 % Cliniques médicales
1.3 % CLSC
2.3 % Industrie, enseignement, détention et centre jeunesse
16.2 % Autres
4 % Agence en SI
2 % Centre de réadaptation
31.2 % CHSGS
41.7 % CHSLD

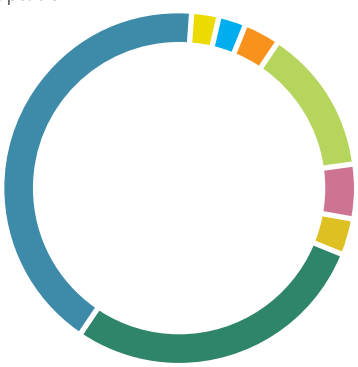

Répartition des membres selon les régions administratives

Région	F	H	Total	%
Bas-St-Laurent	692	77	769	3.57 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 003	84	1 087	5.05 %
Capitale-Nationale	1 803	246	2 049	9.53 %
Mauricie	729	61	790	3.67 %
Estrie	785	55	840	3.90 %
Montréal	3 855	603	4 458	20.72 %
Outaouais	575	54	629	2.92 %
Abitibi-Témiscamingue	319	29	348	1.62 %
Côte-Nord	206	4	210	0.98 %
Nord-du-Québec	43	2	45	0.21 %

Région	F	H	Total	%
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	392	74	466	2.17 %
Chaudière-Appalaches	1 224	101	1 325	6.16 %
Laval	1 197	87	1 284	5.97 %
Lanaudière	1 309	74	1 383	6.43 %
Laurentides	1 579	101	1 680	7.81 %
Montérégie	3 142	209	3 351	15.58 %
Centre-du-Québec	618	50	668	3.11 %
Autres régions	122	7	129	0.60 %
Total	**19 593**	**1 918**	**21 511**	**100.00 %**

SOMMAIRE

Présentation 04
Personnel du siège social 05
Rapport du président 06
Rapport de la direction générale 08
Rapport de la secrétaire 09
Rapport des activités du Conseil d'administration 10
Rapport des activités du comité exécutif 12
Rapport du comité d'inspection professionnelle (CIP) 13
Rétrospective de quelques événements 16
Rapport des activités du Bureau du syndic 18
Rapport des activités du conseil de discipline 19
Rapport des activités du comité de révision des plaintes 21
Rapport des activités du comité de la formation concernant la profession 22
Rapport des activités du comité d'orientation de la revue 23
Rapport des activités du comité de congrès 23
Rapport des activités du comité de réflexion sur l'avenir de la profession 24
Rapport des activités du comité de la relève 24
Rapport des activités du comité de surveillance des finances 25
Service de la formation 26
Service de l'admission 28
Service des relations professionnelles 30
Service de l'inspection professionnelle 32
Service de la recherche 33
Service des communications 34
Service juridique 36
Rapport de la trésorière 38
Rapport des vérificateurs 39
Bilan 40
État des résultats 41
État de l'évolution des soldes de fonds 42
Notes afférentes aux états financiers 43
Tableau des charges – fonds d'administration 46

PRÉSENTATION

Montréal, le 5 juin 2009

Maître Kathleen Weil
Ministre de la Justice du Québec
Procureure générale
Ministre responsable
des lois professionnelles
Ministère de la Justice
du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et responsable des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice financier du 1er avril 2008 au 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.

Montréal, le 5 juin 2009

Monsieur Yvon Vallières
Président de
l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

La ministre de la Justice du Québec et ministre responsable des lois professionnelles,
Kathleen Weil

Montréal, le 5 juin 2009

Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions
du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

De gauche à droite, 1ère rangée : Claude Viet, Éric Bottollier-Lasquin, Nathalie Beaulieu; **2e rangée :** Jerry Flowers, Laura Kristof, Johanne Lévesque, Nicole Vachon; **3e rangée :** Josée Bissonnette, Manon Salvas, Annick Désilets, Steve Quirion.

Équipe de direction

Régis Paradis, inf. aux., président-directeur général

Andrée Bertrand, secrétaire et adjointe à la présidence

Manon Boisvert, inf. aux., directrice du Service de l'inspection professionnelle

François Brady, inf. aux., syndic

Nadia Colella, directrice du Service de la formation et de l'admission

Georges Ledoux, avocat, directeur du Service juridique

Diane Levasseur, directrice du Service des relations professionnelles

Gaétan Lévesque, directeur du Service de la recherche

Catherine-Dominique Nantel, directrice du Service des communications

Sylvie St-Germain, inf. aux., syndique adjointe

Personnel de siège social

Nathalie Beaulieu, secrétaire et agente de bureau

Josée Bissonnette, agente à la formation et à l'admission

Éric Bottollier-Lasquin, secrétaire de direction

Annick Désilets, secrétaire de direction

Jerry Flowers, opérateur en informatique

Laura Kristof, agente à la formation et à l'admission

Johanne Lévesque, secrétaire-réceptionniste

Steve Quirion, responsable du Service informatique

Manon Salvas, secrétaire de direction

Nicole Vachon, agente de bureau

Claude Viet, responsable des opérations comptables.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le présent rapport dresse un bilan des actions entreprises par l'Ordre en vertu de son mandat et de sa mission d'assurer la protection du public et le développement professionnel de ses membres.

Régis Paradis

Orientations stratégiques pour l'année 2008-2009

Afin d'établir ses priorités pour l'année 2008-2009, le Conseil d'administration de l'OIIAQ a tenu compte de la situation qui prévalait notamment dans le réseau de la santé. Ainsi, la pénurie de personnel infirmier, la planification de la main-d'œuvre (PMO), la croissance du nombre de membres inscrits au Tableau et la réorganisation du réseau de la santé sont autant de facteurs qui ont influencé les orientations stratégiques privilégiées par l'OIIAQ.

Les objectifs et orientations du plan stratégique pour l'année 2008-2009 ont été développés autour de trois grands axes :

- la réalisation de notre mandat de protection du public;
- le développement et le rayonnement de la profession;
- la visibilité et la promotion de la profession.

Réalisation du mandat de protection du public

L'Ordre continue d'assumer ses responsabilités consistant à assurer la protection du public et a poursuivi ses efforts pour sensibiliser et informer les membres et candidats à la profession concernant leurs obligations déontologiques.

Inspection professionnelle

Au cours de la dernière année, 2 080 infirmières auxiliaires ont reçu la visite des enquêteurs du Service de l'inspection professionnelle dans le cadre des visites de surveillance générale.

Discipline

Le syndic de l'Ordre a reçu 43 demandes d'enquête et a déposé 17 plaintes devant le conseil de discipline.

Formation

Règlement sur la formation continue obligatoire

La première période de référence découlant de l'entrée en vigueur du Règlement sur la formation continue obligatoire s'est terminée le 31 mars 2009. À cette date, les infirmières auxiliaires ont dû faire la preuve qu'elles ont suivi 10 heures de formation entre le 1er avril 2007 et le 31 mars 2009. Cette nouvelle obligation professionnelle a eu des retombées positives dans le milieu de la santé.

Au 31 mars 2009, seulement 7 524 membres, n'avaient pas complété les 10 heures de formation requises par le règlement. Ces derniers ont reçu une lettre de la secrétaire les informant qu'ils disposaient d'un délai de 60 jours à compter du 1er avril pour compléter les heures manquantes.

Au cours de la dernière année, le Service de la formation de l'Ordre a organisé plusieurs activités de formation afin de permettre aux infirmières auxiliaires de remplir leurs obligations en vertu du règlement.

Le développement et le rayonnement de la profession

Groupe de pilotage en soins infirmiers

Suite aux travaux réalisés l'an dernier par la Table nationale de la main-d'œuvre en soins infirmiers, le MSSS a mis sur pied un groupe de pilotage composé de représentants du ministère, d'associations d'établissements, de syndicats, d'ordres professionnels (OIIAQ et OIIQ), d'associations de cadres, d'agences de santé et de services sociaux et du milieu de l'enseignement.

Ce groupe est chargé de veiller à l'application des mesures annoncées par le MSSS pour faire face au défi de main-d'œuvre en soins infirmiers, notamment les 20 projets de réorganisation dans toutes les régions du Québec qui sont financés par le MSSS. Ces projets prévoient notamment une utilisation optimale des compétences dans les secteurs suivants: soins critiques, soins à domicile et hébergement et doivent également avoir pour objectif de diminuer progressivement le temps supplémentaire et le recours à la main-d'œuvre indépendante.

Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire

L'Ordre a assuré le développement et la mise en place de deux programmes de formation devant permettre aux infirmières auxiliaires d'exercer les activités autorisées dans le domaine de l'assistance ventilatoire et de la thérapie intraveineuse.

Entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur

Le programme de formation, d'une durée de 7 heures, découlant de l'entrée en vigueur du règlement mentionné en titre a été offert en projet pilote à l'automne 2008. La formation est disponible depuis le mois de janvier 2009.

Contribution à la thérapie intraveineuse
Le programme de formation de 21 heures, habilitant les infirmières auxiliaires à exercer certaines activités reliées à la thérapie intraveineuse, notamment à installer un cathéter intraveineux périphérique court, à administrer des solutions intraveineuses sans additif et à installer et irriguer, avec une solution isotonique, un cathéter intraveineux périphérique court à injection intermittente, est maintenant disponible. Ces activités sont autorisées par le Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire, qui a été adopté par l'OIIQ et approuvé par le gouvernement. Cette formation, dont les frais d'inscription sont assumés par le MSSS suite à l'allocation d'une aide financière de 2 millions de dollars, devrait débuter en septembre 2009 et se terminer en juin 2011. Au terme de cette période, elle devrait permettre, dans un premier temps, la formation de toutes les infirmières auxiliaires susceptibles d'exercer les activités décrites au règlement.

Lignes directrices concernant les activités de l'infirmière auxiliaire en salle d'opération
Cette année, l'OIIAQ et l'OIIQ ont adopté conjointement des lignes directrices. Ces dernières établissent la position des deux ordres professionnels et précisent notamment les activités exercées par les infirmières auxiliaires en salle d'opération.

La visibilité et la promotion de la profession

Journée de l'infirmière et infirmier auxiliaire, 5 mai 2008
Dans le cadre de cette journée dont le thème était ***Les infirmières auxiliaires… des partenaires essentielles***, l'OIIAQ a accordé une aide financière de 38 250 $, répartie dans 285 établissements publics et 70 établissements privés pour la tenue des activités. Comme à chaque année, du matériel promotionnel a été acheminé aux responsables de l'organisation des activités des établissements de santé.

De plus, une campagne publicitaire a été organisée à la radio ainsi que dans les quotidiens, et ce, à travers le Québec. Le Service des communications a aussi conclu des ententes permettant l'affichage de messages publicitaires dans le métro de Montréal pour souligner l'événement.

Colloque CIIA
Le 4 juin 2008, sous le thème *Améliorer la qualité de sa pratique professionnelle* s'est tenu le 2e colloque à l'intention des membres des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA). Près de 200 infirmières auxiliaires, membres des CIIA, y ont assisté.

Congrès 2008
Le congrès de l'Ordre s'est tenu le 5 juin 2008 au Château Mont-Sainte-Anne à Beaupré. Plus de 550 infirmières auxiliaires ont participé à l'événement.

> L'Ordre a assuré le développement et la mise en place de deux programmes de formation devant permettre aux infirmières auxiliaires d'exercer les activités autorisées dans le domaine de l'assistance ventilatoire et de la thérapie intraveineuse.

Lors du congrès de l'Ordre, le ministre de la Santé et des Services sociaux M. Philippe Couillard, a rencontré les infirmières auxiliaires. Il en a profité pour annoncer l'octroie d'une somme de 2 millions $ en support à la formation des infirmières auxiliaires portant sur la contribution à la thérapie intraveineuse. Devant plus de 550 infirmières auxiliaires, il a insisté sur la nécessaire collaboration interprofessionnelle notamment entre infirmières et infirmières auxiliaires pour améliorer à la fois la qualité et la disponibilité des soins requis par la population.

Dans le cadre de son congrès, l'Ordre décerne le prix d'excellence Charlotte-Tassé, à la mémoire de la fondatrice de la première école d'infirmières auxiliaires. En 2008, ce prix a été remis à Mme Mariette Labrecque, qui est infirmière auxiliaire depuis plus de 25 ans et qui exerce sa profession au CSSS de la Vieille Capitale, plus particulièrement à l'Hôpital général de Québec.

Assemblée générale annuelle 2008
L'assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est aussi déroulée le 6 juin 2008 au Château Mont-Sainte-Anne. Plus de 200 infirmières auxiliaires y ont assisté. Dans le cadre de cette assemblée, j'ai présenté le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2007-2008. Les états financiers pour l'année terminée le 31 mars 2008 ont été soumis par la vérificatrice externe et adoptés par les membres de l'assemblée. La trésorière a présenté son rapport pour l'année 2007-2008.

Remerciements

Toutes ces réalisations n'auraient pu être accomplies sans le soutien et la collaboration des membres de l'OIIAQ. Je tiens à souligner l'engagement des membres du Conseil d'administration de l'Ordre ainsi que des cadres et employés du siège social. Ce travail d'équipe s'est révélé indispensable à la réalisation de la mission de l'OIIAQ.

Le président-directeur général,

Régis Paradis

Régis Paradis, inf. aux

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale a pour principal mandat de planifier, organiser, diriger et contrôler les ressources humaines, financières et matérielles. Elle voit également à la réalisation du mandat de l'Ordre et des objectifs fixés par le Conseil d'administration, en respectant les principes de saine gestion.

Les principaux dossiers énumérés ci-dessous ont retenu l'attention de la direction générale. Vous êtes invités à prendre connaissance des rapports des différents services et comités pour compléter votre information.

Dossiers administratifs

Plusieurs dossiers administratifs ont été traités au cours de la dernière année.

Ressources humaines

La direction générale a notamment :

- procédé au renouvellement de la convention collective des employés;
- assuré le développement professionnel des employés en facilitant l'accès à la formation continue;
- assuré la tenue du comité de gestion lorsque requis;
- coordonné les travaux reliés à la planification stratégique et aux plans d'action des différents services et en a assuré le suivi;
- assuré le respect de l'application de la convention collective des employés;
- révisé les conditions salariales et avantages sociaux du personnel cadre.

Ressources matérielles

La direction générale a aussi :

- mis en place des mesures de recyclage de papier et autres matières;
- coordonné les travaux de rénovation et d'entretien de l'édifice;
- assuré l'achat et la mise à jour du matériel informatique afin d'accroître la productivité et l'efficacité des services.

Aspect financier

La rigueur quotidienne appliquée au niveau du contrôle des dépenses a permis à l'Ordre, pour le présent exercice financier, de réaliser un surplus de 165 072 $.

Ce résultat positif est le fruit d'une saine gestion financière ainsi que d'une croissance importante du nombre de membres inscrits au tableau de l'Ordre.

Fonds d'indemnisation

L'Ordre n'a pas créé un tel fonds.

Garantie contre la responsabilité professionnelle

Tous les membres de l'Ordre sont couverts par un programme d'assurance responsabilité professionnelle suivant une entente conclue entre l'Ordre et La Capitale Assurances générales.

Dans le cadre de ce programme, tout membre est assuré jusqu'à concurrence de 1 000 000 $ par sinistre et de 3 000 000 $ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

Programme d'assurance responsabilité civile

Les membres du Conseil d'administration et les dirigeants de l'Ordre sont couverts par un programme d'assurance responsabilité civile.

Remerciements

Un climat de confiance, de collaboration et un engagement constant de tout le personnel, des administrateurs du Conseil d'administration et des membres des comités ont permis de relever avec efficacité les nombreux défis liés à notre mandat et au développement de la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire.

La direction générale les remercie sincèrement pour leur dévouement et leur loyauté envers l'organisation.

Le président-directeur général,

Régis Paradis, inf. aux

Les infirmières auxiliaires dispensent des soins et accompagnent quotidiennement les personnes aux prises avec la maladie ainsi que leur famille. Elles sont des partenaires essentielles au sein du réseau de la santé. Elles sont fières d'exercer leur profession.

Andrée Bertrand

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

Le mandat de la secrétaire consiste à assumer les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions du Québec et les règlements applicables de l'Ordre.

La secrétaire est également responsable de l'inscription au Tableau des membres, de la planification, l'organisation et la convocation réglementaire des assemblées du Conseil d'administration, du comité exécutif ainsi que de l'assemblée générale annuelle. Elle veille à la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du Conseil d'administration, du comité exécutif et de l'assemblée générale. Elle organise et assure le déroulement des élections à la présidence et des administrateurs du Conseil d'administration de l'Ordre.

Élections

La période de mise en candidature a pris fin le 17 mars 2009 pour les élections à la présidence et aux postes d'administrateurs des régions suivantes :

- Montréal-Laval
- Outaouais
- Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec
- Laurentides-Lanaudière
- Montérégie

Le dépouillement du scrutin se tiendra les 4 et 5 mai 2009.

je suis fière de vous soigner

Chaque jour, les infirmières auxiliaires prodiguent des soins infirmiers à la population québécoise. Elles sont des partenaires essentielles au sein de l'équipe de soins.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du Code des professions.

Assemblée générale annuelle de l'Ordre

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre pour l'année 2008-2009 a été tenue à Beaupré le 6 juin 2008.

Nombre de réunions

Le Conseil d'administration a tenu six réunions régulières et n'a tenu aucune réunion extraordinaire au cours de l'année 2008-2009.

Principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration

Dossiers professionnels

Le Conseil d'administration a:

- adopté le rapport annuel 2007-2008;
- adopté le plan stratégique 2008-2009;
- adopté le plan d'action 2008-2009;
- adopté le calendrier des réunions du Conseil d'administration 2009-2010;
- adopté le calendrier de visites de surveillance générale du Comité d'inspection professionnelle (CIP) 2009-2010;
- adopté le calendrier des séances de formation sur les soins d'assistance en cardiologie;
- approuvé le document intitulé *Lignes directrices – Activités des infirmières auxiliaires en salle d'opération* préparé conjointement par l'OIIAQ et l'OIIQ;
- autorisé la transmission, à l'Office des professions du Québec, de la demande formelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) prévoyant notamment la modification du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'OIIAQ (*chap. C-26, r. 113), afin d'y inclure l'obligation pour toute candidate de réussir un examen professionnel préalablement à la délivrance du permis de l'OIIAQ.

Dossiers à caractère financier

Le Conseil d'administration a aussi:

- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2008;
- adopté les prévisions budgétaires pour les exercices 2009-2010 et 2010-2011;
- proposé de retenir les services de la firme PSB à titre de vérificateurs externes pour l'exercice 2008-2009;
- autorisé l'impression de 2 000 copies du *Guide préparatoire à l'examen pour les demandes d'équivalence faites par les personnes immigrantes* et établi que des frais de 25 $ soient exigés pour l'achat de ce guide;
- adopté les conditions salariales du personnel cadre pour l'année 2009;
- renouvelé la convention collective des employés syndiqués de l'Ordre pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012;
- adopté diverses recommandations présentées par le comité de surveillance des finances;
- autorisé le président-directeur général à signer une entente avec la Commission scolaire Beauce-Etchemin prévoyant l'obligation de dispenser la formation offerte dans le cadre des conférences régionales portant sur les soins d'assistance en cardiologie, le tout pour une somme de 36 000 $;
- autorisé un budget de 24 000 $ pour les placements médias dans le cadre de la Journée de l'infirmière auxiliaire 2009.

Élections aux différents comités de l'Ordre

Le Conseil d'administration a élu:

- Carmelle Champagne-Chagnon, Lise Therrien et Danielle Landreville ainsi que Ghislain Dionne à titre de membres du comité exécutif pour l'année 2008-2009;
- Suzanne Lafrenière à titre de membre du comité exécutif le 27 mars 2009 en remplacement de Danielle Landreville.

Le Conseil d'administration a nommé:

- Cheryl Allen, Manon Boisvert, Madeleine Dussault, Michèle Rochefort et Line Steben à titre d'enquêteurs au Service de l'inspection professionnelle jusqu'en décembre 2010;
- Cheryl Allen à titre de présidente du Comité d'inspection professionnelle, Jacqueline Lyrette et Line Steben à titre de membres du comité et Michèle Rochefort à titre de membre substitut du comité, et ce, pour une période de deux ans.

Le Conseil d'administration a renouvelé le mandat:

- des membres du comité de la relève pour une période de 2 ans et statué que les mandats de ce comité soient d'une durée de 4 ans;
- de Micheline Busque et Suzie Hudon à titre de membres du comité d'étude des équivalences jusqu'en décembre 2010;
- de Sophie Dorion et Hélène Laprés à titre de membres du comité d'orientation de la revue jusqu'en décembre 2010;
- de Louise Larin, Claude Picard, Laura Gariépy, Noëlla Huot et Nathalie Roy à titre de membres du comité de révision des plaintes jusqu'en décembre 2010.

LES ADMINISTRATEURS

De gauche à droite : 1ère rangée : Danielle Landreville, Andrée Bertrand, Lyne Tétreault, Régis Paradis, Lise Therrien, Ghislain M. Dionne, Carmelle Champagne-Chagnon. **2e rangée :** Jacques Gaulin, Johanne Vincent,Ginette Jolin-Poulin, Claire Thouin, Martine Plante, Julie Inkel, Diane Lavers. **3e rangée :** Suzanne Lafrenière, Raymond Boulay, Christiane Pineault, Jacques Sirois, Lyne Plante. **4e rangée :** Pierre Martin, Mireille Corriveau, Conrad Normand, Louise Quirion, Diane Blanchard.
Étaient absentes : Noëlla Huot et Nicole Fiset.

La personne occupant la présidence de l'Ordre est élue au suffrage universel des membres.

Président
Régis Paradis, inf. aux. (2005-06-03)

Administrateurs élus

Région du Bas Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Jacques Gaulin, inf. aux. (2007-06-08)

Région du Saguenay–Lac Saint-Jean et Côte-Nord
Pierre Martin, inf. aux. (2007-06-08)

Région du Centre-du-québec
Diane Blanchard, inf. aux. (2007-06-08)

Région de Québec
Jacques Sirois, inf. aux. (2007-06-08)
Ginette Jolin-Poulin, inf. aux. (2007-06-08)
Conrad Normand, inf. aux. (2007-06-08)

Région Chaudière-Appalaches
Louise Quirion, inf. aux. (2007-06-08)

Région de La Mauricie
Johanne Vincent, inf. aux. (2007-06-08)

Région de l'Estrie
Diane Lavers, inf. aux. (2007-06-08)

Région de la Montérégie
Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux. (2005-06-03)
Julie Inkel, inf. aux. (2005-06-03)
Christiane Pineault, inf. aux. (2005-06-03)

Région de Montréal-Laval
Mireille Corriveau, inf. aux. (2007-06-08)
Martine Plante, inf. aux. (2005-06-03)
Lyne Tétreault, inf. aux. (2005-06-03)
Lise Therrien, inf. aux. (2005-06-03)
Claire Thouin, inf. aux. (2005-06-03)

Région des Laurentides-Lanaudière
Danielle Landreville, inf. aux. (2005-06-03)

Région de l'Outaouais
Lyne Plante, inf. aux. (2005-06-03)

Région de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec
Suzanne Lafrenière, inf. aux. (2005-06-03)

Les administrateurs élus ne représentent aucun secteur d'activités professionnelles.

Administrateurs nommés par l'Office des professions
Nicole Fiset (2007-06-08)
Noëlla Huot (2007-06-08)
Ghislain M. Dionne (2007-06-08)
Raymond Boulay (2008-03-19)

Secrétaire du Conseil d'administration
Andrée Bertrand

Note : La date inscrite à la suite du nom de la personne correspond à la date de son entrée en fonction.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif a tenu 10 réunions régulières et 11 réunions extraordinaires au cours de l'année.

Conformément au Code des professions et aux règlements de l'Ordre, le comité exécutif s'est acquitté des tâches et responsabilités suivantes :

Membres du comité
De gauche à droite :
Danielle Landreville, inf. aux., administrateur (jusqu'au 12 mars 2009)
Andrée Bertrand, secrétaire du comité
Régis Paradis, inf. aux., président
Lise Therrien, inf. aux., vice-présidente
Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux., trésorière
Ghislain M. Dionne, administrateur nommé

Était absente :
Suzanne Lafrenière, inf. aux., administrateur (depuis le 27 mars 2009)

Délivrance de permis et inscriptions au tableau

Le comité a notamment :

- procédé à la radiation de 2 853 personnes ne s'étant pas inscrites au tableau de l'Ordre pour l'année 2008-2009;
- autorisé la délivrance d'un permis à 2 078 nouvelles diplômées;
- autorisé la délivrance d'un permis à 263 personnes suite à des demandes d'équivalence de diplôme ou de formation (6 demandes d'équivalence de diplôme et 257 équivalences de formation);
- réinscrit 1 497 personnes au tableau de l'OIIAQ;
- accordé un permis régulier à 50 personnes détenant un permis temporaire délivré en vertu de la *Charte de la langue française*;
- délivré un permis à 15 personnes en vertu de l'Entente canadienne sur la mobilité de la main-d'œuvre;
- refusé la délivrance d'un permis et/ou l'inscription au tableau à 2 personnes suivant les articles 45, 45.1 et 45.2 du Code des professions.

Demandes d'équivalence de diplôme et de la formation

Le comité a :

- reconnu 6 demandes d'équivalence de diplôme;
- reconnu 257 demandes d'équivalence de diplôme et de la formation;
- refusé 7 demandes d'équivalence de la formation ne répondant pas aux exigences prévues par les règlements de l'Ordre.

Aspects financiers

Le comité a :

- procédé à l'étude et à l'adoption des rapports financiers périodiques;
- autorisé la remise, à des organismes sans but lucratif dans le domaine de la santé, de la ristourne reçue de La Capitale dans le cadre de l'entente leur permettant d'offrir aux membres des produits d'assurance et des produits financiers;
- autorisé l'achat d'ameublement de bureaux pour le siège social;
- autorisé une dépense de 5 061,50 $ pour la production et l'impression de 10 000 passeports pour la thérapie intraveineuse;
- autorisé une dépense de 12 844,50 $ pour la production et l'impression de 25 000 passeports pour la formation continue obligatoire;
- autorisé le président-directeur général à signer, pour et au nom de l'Ordre, une entente avec Bell Canada pour l'ajout de lignes téléphoniques au coût de 4 800 $;
- recommandé au Conseil d'administration d'adopter les conditions salariales du personnel cadre pour l'année 2009.

Dossiers administratifs

Le comité a :

- adopté le calendrier 2009-2010 des réunions du comité exécutif;
- fixé la date, l'heure et le lieu de la prochaine assemblée générale annuelle du 5 juin 2009 et a adopté le projet d'ordre du jour;
- autorisé la création d'un poste additionnel à temps plein d'agente à la formation et à l'admission au Service de l'admission et de la formation;
- autorisé le président-directeur général à retenir les services d'une personne ressource ayant pour mandat de procéder à l'étude et à l'évaluation des conditions de travail et salariales du personnel cadre de l'Ordre.

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP)

Le comité d'inspection professionnelle a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) en se basant sur les Indicateurs de la compétence de l'infirmière et infirmier auxiliaire.

Pour réaliser son mandat et accomplir ses fonctions, le CIP a principalement recours à un programme de surveillance générale des établissements de santé approuvé par le Conseil d'administration de l'Ordre. Lorsque requis, il procède à une inspection particulière sur la compétence professionnelle d'un membre, le tout conformément au Code des professions et au Règlement sur le comité d'inspection professionnelle.

Réunions du comité

Le comité a tenu sept réunions. Il a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale et d'inspections particulières.

Programme annuel de surveillance générale

Le comité a soumis son programme de visites de surveillance générale pour l'année 2008-2009 au Conseil d'administration, qui l'a approuvé.

Objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis par le programme de surveillance sont les suivants :

- promouvoir certains aspects fondamentaux auprès des membres tels que la compétence (connaissances et habiletés, jugement, attitude), le respect des règles de déontologie et d'éthique, ainsi que la responsabilité professionnelle;
- repérer et signaler les situations qui ont une incidence sur la qualité des soins et services offerts à la population;
- inciter les membres à se conformer aux normes généralement reconnues régissant l'exercice de la profession;
- promouvoir le perfectionnement professionnel des infirmières auxiliaires.

Les visites de surveillance générale

Les visites de surveillance générale effectuées dans les centres de santé et services sociaux (CSSS) * et les établissements privés nous ont permis de rejoindre environ 2 080 infirmières auxiliaires réparties dans 20 établissements de différentes régions du Québec.

* Les CSSS regroupent généralement les CHSGS, les CHSLD et les CLSC.

Les inspecteurs ont surveillé l'exercice de la profession des membres de l'Ordre en tenant compte de la philosophie et de la politique de gestion des établissements. Afin de respecter les normes régissant la pratique des infirmières auxiliaires et de réaliser ces visites adéquatement, un questionnaire d'évaluation correspondant aux champs de compétences professionnelles et personnelles a été utilisé par les inspecteurs. Ce questionnaire permet une évaluation plus objective de la pratique des membres dans les secteurs où ces derniers exercent.

Nombre de rapports de vérification du comité

Vingt-deux rapports de vérification ont été dressés par le comité à la suite de visites de surveillance générale. Aucun formulaire ni questionnaire n'ayant été transmis, aucun rapport n'a donc été dressé en ce sens par le comité.

Membres du comité

Cheryl Allen, inf. aux.
Présidente
Manon Boisvert, inf. aux.
Secrétaire
Jacqueline Lyrette, inf. aux.
Membre
Michèle Rochefort, inf. aux.
Membre jusqu'au 4 décembre 2008
Membre substitut depuis le 4 décembre 2008
Line Steben, inf. aux.
Membre depuis le 4 décembre 2008

Les inspecteurs

Manon Boisvert, inf. aux.
Directrice du Service de l'inspection professionnelle
Cheryl Allen, inf. aux.
Madeleine Dussault, inf. aux.
Michelle LeBel, inf. aux., jusqu'au 4 décembre 2008
Michèle Rochefort, inf. aux.
Line Steben, inf. aux.

Les inspecteurs ont surveillé l'exercice de la profession des membres de l'Ordre en tenant compte de la philosophie et de la politique de gestion des établissements. Afin de respecter les normes régissant la pratique des infirmières auxiliaires et de réaliser ces visites adéquatement, un questionnaire d'évaluation correspondant aux champs de compétences professionnelles et personnelles a été utilisé par les inspecteurs.

Les visites de surveillance générale

Régions administratives	Nombre d'installations	Nbre de membres
Bas-St-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	• CSSS de Kamouraska (7) • CSSS de la Baie-des-Chaleurs (7)	60 143
Saguenay-Lac-St-Jean et Côte-Nord	• CSSS de Lac-Saint-Jean Est (6)	179
Capitale-Nationale	• Jardins du Haut Saint-Laurent inc. (3) • Centre d'hébergement du Boisé	30 30
Chaudière-Appalaches	• CSSS de Beauce (9)	137
Mauricie	• CSSS de l'Énergie (6)	210
Centre-du-Québec	• Aucun	0
Estrie	• CSSS de Coaticook (1)	23
Montréal-Laval	• Hôpital général du Lakeshore • CSSS de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent (6) • L'Hôpital chinois de Montréal • Hôpital Catherine Booth de l'Armée du Salut • Manoir Saint-Laurent • Manoir Saint-Patrice inc.	112 249 37 29 11 16
Montérégie	• CSSS de Suroît (4)	166
Laurentides-Lanaudière	• CSSS du Nord de Lanaudière (16)	343
Outaouais	• CSSS de Gatineau (8) et Ressources intermédiaires (2) • Résidence Notre-Dame • Résidence de La Gappe	249 12 2
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	• CSSS de Rouyn-Noranda (4)	42

NOTE : Aucun formulaire ou questionnaire n'a été transmis aux membres dans le cadre des visites décrites au tableau apparaissant ci-dessus.

Synthèse des recommandations du comité

Lorsque des lacunes sont constatées en cours de visite, le comité émet des recommandations en incitant les infirmières auxiliaires à respecter rigoureusement les politiques, procédures, protocoles en vigueur ou règles de l'art s'appliquant à leur pratique professionnelle. La nature des recommandations retenues par le comité porte principalement sur les aspects suivants :

- l'inadéquation du milieu de vie (maintien optimal de l'autonomie du résident);
- l'application rigoureuse des techniques de soins;
- la prévention et le traitement des plaies;
- la procédure d'administration des médicaments selon les règles de l'art;
- l'assiduité dans la pratique d'un processus d'évaluation de la douleur;
- la prévention et le contrôle des infections;
- la prévention des accidents : notamment la surveillance clinique des usagers, l'entreposage sécuritaire des médicaments préparés, l'utilisation et la disposition adéquate du matériel;
- la consignation des informations et observations aux dossiers selon les règles de l'art;
- la confidentialité des données transmises.

Un suivi des recommandations est assuré pour les dossiers de visite de surveillance générale le nécessitant

Les infirmières auxiliaires et/ou le CIIA, conjointement avec la direction des soins infirmiers, doivent produire un compte rendu des mesures qui seront entreprises pour corriger les lacunes constatées lors des visites de surveillance générale, et ce, dans un délai maximal de 12 mois suivant la réception du rapport de visite. Tout au long de ce processus, le comité prend note des efforts fournis par les infirmières auxiliaires et de l'importance de leurs réalisations. Au besoin, une assistance leur est apportée, notamment sous forme de documentation ou référence à divers organismes. Lorsque toutes les mesures nécessaires ont été prises, la direction des soins infirmiers doit en informer le comité d'inspection professionnelle. Au cours de l'année, le comité a étudié 27 plans d'action.

Lorsque requis, le comité adresse des recommandations et/ou commentaires à l'établissement afin de mettre en relief certains aspects de la structure organisationnelle ou de l'environnement de travail susceptible de porter préjudice à la qualité des actes professionnels et/ou de comporter un risque pour la sécurité du public.

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière et nombre de rapports d'inspection dressés par le comité d'inspection professionnelle

Durant le présent exercice, le CIP a analysé 4 demandes d'inspection particulière sur la compétence professionnelle de membres :

- 2 demandes n'ont pas donné lieu à un suivi de la part du comité;
- 1 demande est en cours de traitement;
- 1 demande a donné lieu à l'inspection particulière d'un membre. Suivant la lecture du rapport d'inspection ainsi que l'audition du membre, le comité d'inspection professionnelle a décidé de ne formuler aucune recommandation au Conseil d'administration quant à la pratique professionnelle de ce membre, qu'il s'agisse de l'imposition d'un stage et/ou d'un cours de perfectionnement, d'une limitation ou d'une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles.

Nombre de décisions du conseil d'administration suite à des recommandations du CIP

Compte tenu que le comité n'a formulé aucune recommandation au Conseil d'administration, ce dernier n'a rendu aucune décision.

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic

Le comité n'a transmis aucune information au syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions.

Autres activités du comité

Au cours de cette année, le comité a :

- mis en veille le projet de l'Entrevue Orale Structurée (EOS);
- transmis des thématiques de formation continue au Service de la formation en se basant sur des besoins identifiés en cours de visites de surveillance;
- adopté le programme de visites de surveillance générale 2009-2010 incluant le volet mission d'hébergements privés;
- donné priorité au recrutement des membres et des inspecteurs du CIP (en processus).

Compte tenu que le comité n'a formulé aucune recommandation au Conseil d'administration, ce dernier n'a rendu aucune décision.

Pour les infirmières et infirmiers auxiliaires, le système de santé québécois doit promouvoir l'humanisation des soins.

RÉTROSPECTIVE

Journée de l'infirmière et infirmier auxiliaire

Le 5 mai, la Journée de l'infirmière auxiliaire s'est déroulée sous le thème *Les infirmières auxiliaires... des partenaires essentielles.*

Colloque des CIIA

Le 4 juin s'est tenu le 2e colloque à l'intention des membres de comité d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA). Près de 240 personnes provenant de toutes les régions ont participé à cet événement qui se déroulait sous le thème *Améliorer la qualité de sa pratique professionnelle.*

Congrès 2008

Les 4 et 5 juin, plus de 550 infirmières et infirmiers auxiliaires ont participé au congrès de l'Ordre qui s'est déroulé au Château Mont-Sainte-Anne à Beaupré. Lors de cet événement, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Dr Philippe Couillard, a prononcé une allocution devant les infirmières et infirmiers auxiliaires. Il a profité de l'occasion pour annoncer l'octroi d'une somme de 2 millions $ en support à la formation portant sur la contribution à la thérapie intraveineuse.

Conférences

Douze conférences régionales portant sur les Soins infirmiers en cardiologie se sont tenues en cours d'année.

DE QUELQUES

OIIAQ

Prix Charlotte-Tassé
L'Ordre a remis le prix d'excellence Charlotte-Tassé à **Mme Mariette Labrecque**, infirmière auxiliaire au CSSS de la Vieille Capitale. Ce prix d'excellence est décerné à la mémoire de la fondatrice de la première école d'infirmières auxiliaires et a pour but de souligner la contribution particulière d'un membre de l'Ordre à l'avancement de la profession.

Salon Éducation-Formation-Carrière
L'Ordre a tenu un kiosque d'information dans le cadre du Salon Éducation-Formation-Carrière.

Colloque du Conseil pour la protection des malades
Le Service de l'inspection professionnelle a tenu un kiosque d'information lors du colloque organisé par le Conseil pour la protection des malades.

2008-2009

ÉVÉNEMENTS

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Le syndic et la syndique adjointe sont nommés par le Conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre. Le syndic a pour mandat de remplir les devoirs et obligations prévus par le Code des professions. Sur demande ou de sa propre initiative, il fait enquête sur les infractions au Code des professions, aux lois particulières, au Code de déontologie et aux règlements, et il détermine s'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline.

François Brady, syndic

Sylvie St-Germain, syndique adjointe

Discipline

Demandes d'enquête : 43 (visant 43 membres)
Plaintes déposées devant le conseil de discipline : 17
Nombre de décisions du Bureau du syndic de ne pas porter plainte : 18
Demandes d'enquête transmises au comité d'inspection professionnelle : 1
Rapports de conciliation (*Code des professions*, art. 123.6) : 4
Nombre de dossiers reçus pendant l'année et demeurant ouverts à la fin de l'année : 21

Usurpation de titre réservé et exercice illégal

Infractions relatives à l'usurpation de titre
Demandes d'enquête, signalements et suivis de dossiers : 23
Poursuite pénale : Aucune.

Infractions relatives à l'exercice illégal
Demandes d'enquête, signalements et suivis de dossiers: 23
Poursuite pénale : Aucune.

État de santé

Aucun dossier concernant l'état de santé d'un membre n'a été traité durant l'année.

Conciliation et arbitrage d'honoraires professionnels

Aucune demande n'a été déposée durant l'année. Conséquemment, le comité exécutif n'a pas été dans l'obligation de former un conseil d'arbitrage ou de désigner un arbitre pour entendre un différend portant sur un compte d'honoraires professionnels.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Un nombre total de 17 plaintes ont été déposées au conseil de discipline, dont 15 par le syndic et 2 par la syndique adjointe. Aucune plainte privée n'a été déposée.

Le conseil est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code de déontologie, du Code des professions ou des règlements adoptés conformément audit Code.

Président(e)
Me Diane Larose, avocate
Me François D. Samson, avocat (suppléant)

Membres
Sylvie Tremblay, inf. aux.
Yvan Lachance, inf. aux.
Micheline Trudeau, inf. aux.
Michel Renaud, inf. aux.
Nicole Poulin, inf. aux.
Marie-Isabelle Marchand, inf. aux.

Secrétaire
Me France Joseph, avocate

Activités du conseil

Le conseil de discipline a tenu 10 journées d'audience au cours de l'année. Un nombre total de 17 plaintes ont été déposées au conseil de discipline, dont 15 par le syndic et 2 par la syndique adjointe. Aucune plainte privée n'a été déposée.

Nombre et nature des plaintes déposées au conseil

Concernant les devoirs et obligations envers le patient
Articles du Code de déontologie :

Art. 3.01.03 : 68 chefs
Le membre doit maintenir le plus haut degré de qualité dans les soins dispensés dans l'exercice de la profession.

Art. 3.01.05 : 68 chefs
Le membre doit coopérer en toute circonstance à la conservation de la vie, au soulagement de la souffrance, au traitement de la maladie et à la promotion de la santé.

Art. 3.02.01 : 1 chef
Le membre doit s'acquitter de ses devoirs professionnels avec intégrité.

Concernant les devoirs et obligations envers la profession
Articles du Code de déontologie :

Article 4.01.01 c) : 28 chefs
Inscrire des données fausses dans le dossier du patient ou insérer des notes sous la signature d'autrui;

Article 4.01.01 f) : 2 chefs
Distribuer, sans justification, à un patient des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant l'alcool ou tout autre produit pouvant affecter la santé du patient;

Article 4.01.01 g) : 9 chefs
S'approprier des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant alcool, de fournitures de tout genre ou tout autre bien appartenant à son employeur ou à un patient;

Art. 4.01.01 l) : 67 chefs
Avoir un comportement ou poser un acte qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession.

Décision rejetant ou autorisant le rejet d'une plainte
Aucune décision du conseil de discipline rejetant ou autorisant le retrait d'une plainte n'a été rendue au cours de l'année.

Décision acquittant l'intimé(e)
Aucune décision du conseil de discipline acquittant l'intimé(e) n'a été rendue au cours de l'année.

Décision acquittant l'intimé(e) sur certains chefs
Aucune décision du conseil de discipline autorisant le retrait de chefs n'a été rendue au cours de l'année.

Nombre de recommandations faites par le conseil de discipline au Conseil d'administration
Une décision du conseil de discipline formulant une recommandation au Conseil d'administration a été rendue au cours de l'année.

Décisions rendues dans le délai prévu à l'article 154.1 du *Code des professions* : Aucune

Nombre et nature des décisions du conseil rendues au cours de l'année déclarant l'intimé(e) coupable et imposant une sanction

Décisions et sanctions rendues à l'égard des dossiers pendants

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanctions
1 chef	Art. 3.01.03, 3.01.05, 3.03.01 et 4.01.01 l)	Radiation temporaire de 8 mois. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
9 chefs	Chefs nos 1, 2 et 3 : Art. 3.01.03, 3.01.05, 3.03.01 et 4.01.01 l) Chef 4 : Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) Chefs nos 5, 6, 7 et 8 : Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) Chef 10 : Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Radiation temporaire pour les chefs suivants : Chef no 1 : 3 semaines. Chefs nos 2 et 4 : Un mois. Chef nos 3, 5, 7 et 8 : 2 semaines. Chefs nos 6 et 10 : une semaine, ces périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de l'intimée.
5 chefs	Chefs nos 1 et 5 : Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) Chefs nos 2, 3 et 4 : Art. 4.01.01 f)	Radiation temporaire d'un mois pour les chefs nos 1 à 4 et d'une semaine à l'égard du chef no 5, ces périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
1 chef	Art. 4.01.01 f)	Radiation temporaire de 4 mois. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
4 chefs	Chefs nos 1 et 2 : Art. 4.01.01 g) Chef no 3 : Art. 4.01.01 c) et l) Chef no 4 : Art. 4.01.01 e)	Radiation temporaire de 9 mois pour les chefs nos 1, 2 et 3 et de 12 mois pour le chef no 4, ces périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
9 chefs	Chefs nos 1 à 9 : Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Radiation temporaire d'un mois pour les chefs nos 1, 2, 4, 6, 7, 8 et 9 et d'une semaine pour les chefs nos 3 et 5, ces périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
3 chefs	Chef no 1 : Art. 3.01.10, 3.02.01 ET 3.04.03 a) Chefs nos 2 et 3 : Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Radiation temporaire de 8 mois pour le chef no 1 et de 15 mois pour les chefs nos 2 et 3, ces périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
2 chefs	Chef no 1 : Art. 60.2, Code des professions Chef no 2 : Art. 59.2, Code des professions	Radiation temporaire de 6 mois pour le chef nos 1 et 2, ces périodes de radiation devant être purgées concurremment. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.

Sanctions rendues dans les autres cas au cours de l'année

Aucune décision n'a été rendue dans ces cas.

Dossiers en attente d'audition et/ou en délibéré

À la fin de l'exercice financier, six (6) plaintes déposées au cours dudit exercice n'avaient pas encore été entendues par le conseil de discipline. Il y avait également 14 dossiers en délibéré suite à des auditions tenues pendant la même période.

Appel au Tribunal des professions

Le Tribunal des professions siège au nombre de trois juges. Le plaignant ou l'intimé(e) peut interjeter appel de plein droit, devant ce tribunal, des décisions finales rendues par le conseil de discipline. Au cours de l'année, deux requêtes en appel portant sur la culpabilité et sur la sanction ont été déposées par l'intimé(e). Une audition a été tenue devant le Tribunal des professions au cours de l'année. Une décision a été rendue le 30 juin 2008 rejetant la requête en appel déposée par l'intimée.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le conseil de discipline.

Réunion

Aucune demande d'avis relativement à une décision du Conseil d'administration du syndic n'a été déposée au cours de l'exercice financier. Conséquemment, le comité n'a tenu aucune réunion.

Membres du comité

Louise Larin, inf. aux.
Claude Picard, inf. aux.
Laura Gariépy, inf. aux.
Nathalie Roy, inf. aux.
Noëlla Huot, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec compte près de 21 000 membres oeuvrant dans les différents établissements du réseau de la santé.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION CONCERNANT LA PROFESSION

Le comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement secondaire et du ministre de l'Éducation, d'examiner et de donner des avis sur toute question relative à la qualité de la formation des infirmières et infirmiers auxiliaires.

Le comité a pour fonctions de :

- revoir à chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation; le cas échéant, il fait rapport de ses constatations au Conseil d'administration;
- donner son avis au Conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation :

  sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes d'équivalence de diplôme ou de formation et sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

Le comité a tenu 2 réunions au cours de l'année 2008-2009 et il a examiné et/ou donné des avis portant sur les sujets suivants :

- le portrait des écoles publiques et privées 2008-2009;
- les exigences prévues par la Charte de la langue française ainsi que les dispositions concernant l'examen de français à l'Office québécois de la langue française (OQLF);
- la réintégration du module Soins mère/nouveau-né dans le programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI);
- l'accès aux milieux de stage;
- les conditions d'admission à l'OIIAQ et au programme SASI;
- le projet de Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire concernant la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse;
- le Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec;
- le Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires;
- les programmes d'actualisation;
- la révision des examens de l'OIIAQ pour les dossiers en reconnaissance d'équivalence;
- les outils d'évaluation pour la reconnaissance des acquis;
- l'ajout d'une nouvelle école, soit le Centre de formation Eastern Québec, dans le réseau des établissements d'enseignement reconnus par le MELS offrant le programme SASI. Trois nouveaux pavillons ont également été annexés au Centre de formation professionnelle École des métiers des Faubourgs : Annexe 2, le projet Verdun et le projet Sacré-Cœur;
- le programme de formation à l'intention des infirmières et infirmiers auxiliaires au bloc opératoire;
- les travaux du groupe pilotage en soins infirmiers mis sur pied par le MSSS.

Membres du comité

Régis Paradis, inf. aux., président
Claire Thouin, inf. aux., administrateur
Maryse Quesnel, responsable du secteur Santé, représentante du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec
Sonia Cliche, directrice adjointe, Centre de formation professionnelle Compétences 2000, représentante de la Fédération des commissions scolaires du Québec
Maria Caldarella, conseillère pédagogique, Centre de formation professionnelle Pearson Adult and Carreer Center, représentante pour l'Association québécoise des commissions scolaires

Ont également assisté aux réunions du comité :

Nadia Colella, inf. aux., directrice du Service de la formation et de l'admission
Josée Bissonnette, agente au Service de la formation et de l'admission, secrétaire du comité
Laura Kristof, agente au Service de la formation et de l'admission, secrétaire du comité par intérim pour la réunion du 24 octobre 2008

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'ORIENTATION DE LA REVUE

Le comité d'orientation de la revue a pour mandat d'établir les orientations de la revue Santé Québec afin de refléter adéquatement la spécificité de la profession d'infirmière auxiliaire et de procéder au choix des contenus en fonction des attentes des membres.

Le comité a tenu deux réunions au cours de l'année.
Les publications de l'année 2008-2009 ont reflété les grands dossiers qui ont marqué le développement de la profession d'infirmière auxiliaire. Les membres ont été informés sur les sujets suivants :

- les aspects juridiques reliés à la profession;
- les activités de l'Ordre (l'assemblée générale annuelle, le congrès 2008, la Journée de l'infirmière auxiliaire);
- les activités de formation continue;
- les activités de représentations de l'Ordre auprès des instances politiques.

De plus, trois dossiers spéciaux ont été publiés cette année portant sur les sujets suivants : l'intégration des infirmières auxiliaires au bloc opératoire, la rédaction des notes d'évolution au dossier et le dossier de santé du Québec.

Membres du comité
Régis Paradis, inf. aux., président-directeur général
Pierre Martin, inf. aux., administrateur
Hélène Laprés, inf. aux.
Sophie Dorion, inf. aux.
Catherine-Dominique Nantel, directrice du Service des communications

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE CONGRÈS

Le comité procède au choix du thème et des conférenciers du congrès et participe à son organisation. Il détermine le récipiendaire du prix Charlotte-Tassé et en fait la recommandation au Conseil d'administration.

Membres du comité
Régis Paradis, inf. aux., président-directeur général
Danielle Landreville, inf. aux., administrateur (jusqu'en juin 2008)
Diane Lavers, inf. aux., administrateur (depuis juin 2008)
Christiane Pineault, inf. aux., administrateur
Martine Plante, inf. aux., administrateur (jusqu'en juin 2008)
Lyne Tétreault, inf. aux., administrateur (depuis juin 2008)
Catherine-Dominique Nantel, directrice du Service des communications

Activités
Les membres du comité, élus jusqu'en juin 2008, ont participé à l'organisation du dernier congrès qui avait pour thème **Les infirmières auxiliaires… des partenaires essentielles.** Ils ont présenté les différents ateliers et animé la soirée du banquet. Dans le cadre de leur mandat, ils ont procédé à la sélection du récipiendaire du Prix Charlotte-Tassé.

Les membres du comité dont le mandat a débuté en juin 2008 ont procédé au choix du thème et du visuel pour la promotion de la Journée de l'infirmière et infirmier auxiliaire 2009. Les thèmes choisis ont été : **Je suis fière de vous soigner, Je suis fier de prodiguer des soins de qualité; Je suis fière de promouvoir la santé et Je suis fier d'exercer ma profession.**

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE LA PROFESSION

Le comité a pour mandat de faire rapport au Conseil d'administration au moins une fois l'an sur le rôle et la place des infirmières auxiliaires dans l'organisation des soins infirmiers selon le type d'établissement de santé; sur l'élaboration de scénarios pour l'avenir de la profession en démontrant l'apport important des infirmières auxiliaires, les opportunités de carrière, la relève, etc., et sur les priorités d'action nécessaires au maintien des infirmières auxiliaires dans tous les secteurs d'activités existants et à venir.

Membres
Régis Paradis, inf. aux., président-directeur général
Lyne Plante, inf. aux., administrateur
Diane Blanchard, inf. aux., administrateur
Louise Quirion, inf. aux., administrateur
Lise Danis, inf. aux.
Diane Levasseur, directrice du Service des relations professionnelles

Activités
Le comité de réflexion a tenu une réunion au cours de l'année 2008-2009.

Les membres du comité ont manifesté le souhait de réfléchir à la pertinence de maintenir actif le comité de réflexion et ont recommandé au Conseil d'administration de suspendre pour l'année en cours les travaux du comité, et ce dernier l'a approuvé. Les membres du comité continuent toutefois, à tour de rôle, de participer à titre d'observateur au comité de la relève.

La décision de reprendre les travaux du comité pour l'année 2009-2010 sera prise par le Conseil d'administration.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA RELÈVE

Le comité de la relève a pour fonctions d'identifier les besoins des infirmières auxiliaires nouvellement admises à la profession, de faire des recommandations au Conseil d'administration sur les conditions pouvant favoriser leur intégration dans les établissements de santé et de transmettre des avis au Conseil d'administration sur toutes les questions pertinentes les concernant.

Activités
Le comité de la relève a tenu 2 réunions au cours de l'année 2008-2009.

Les principales activités du comité ont été :

- la publication, dans la revue Santé Québec – été 2008, des résultats d'un sondage réalisé en 2007 et qui portait sur la période d'orientation accordée lors de l'embauche dans un établissement de santé;
- l'organisation d'un colloque qui se tiendra à l'automne 2009.

Membres
Régis Paradis, inf. aux., président-directeur général
Mélanie Côté, inf. aux.
Mathieu Benoit, inf. aux.
Josée Goulet, inf. aux.
Nathalie D'Astous, inf. aux.
Christine Rivard, inf. aux.
Diane Levasseur, directrice du Service des relations professionnelles
Deux observateurs, membres du comité de réflexion sur l'avenir de la profession

Le comité a tenu quatre rencontres au cours de l'année.
Il a procédé à l'analyse des entrées de fonds (liste de dépôts, relevés bancaires, etc.) et des sorties de fonds : comptes de dépenses, contrats locatifs, cartes de crédit, honoraires professionnels. L'ensemble des pièces examinées est apparu conforme aux politiques en vigueur. Les états financiers mensuels et le fonds de ristourne du programme d'assurance responsabilité professionnelle ont fait l'objet d'une analyse complète, laquelle s'est avérée très satisfaisante.

Le comité a revu certaines politiques à incidence financière et a émis des recommandations au Conseil d'administration lorsque nécessaire.

En collaboration avec la direction générale, le comité a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2009-2010 et les a présentées au Conseil d'administration.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES

Le comité de surveillance des finances doit s'assurer de la justification des revenus et dépenses de l'Ordre en conformité avec les politiques établies, du suivi de ces politiques et de l'analyse des prévisions budgétaires. Le comité fait rapport au Conseil d'administration au moins une fois l'an, des constatations de son analyse de vérification et lui fait des recommandations, si nécessaire.

Membres du comité
Jacques Gaulin, inf. aux., administrateur et président du comité
Johanne Vincent, inf. aux., administrateur
Martine Plante, inf. aux., administrateur
Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux., trésorière et personne ressource
Régis Paradis, inf. aux., président-directeur général et personne ressource
Andrée Bertrand, secrétaire de l'Ordre et personne ressource

Pour les infirmières auxiliaires, le système de santé québécois doit promouvoir l'humanisation des soins. Le respect des gens et la qualité des soins sont nos priorités.

SERVICE DE LA FORMATION

Le Service de la formation a pour mandat, d'une part, de s'assurer que le programme de formation initiale Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) réponde aux besoins du marché du travail et, d'autre part, de maintenir et mettre à jour la compétence des membres par le biais de la formation continue.

Nadia Colella

Activités

Formation initiale

Les principales activités du Service de la formation durant l'année 2008-2009 ont été les suivantes :

- Poursuivre les démarches afin d'assurer le développement et la visibilité du programme d'études;
- S'assurer que toutes les écoles de formation dispensent le programme SASI conformément aux exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);
- Assurer la promotion du programme d'études SASI auprès des conseillers pédagogiques, aides pédagogiques individuels, Emploi-Québec, etc.;
- Assurer la remise de la Médaille du mérite à l'étudiante qui s'est le plus distinguée durant sa formation;
- Participer à la validation du nouveau programme SASI avec les représentants du MELS;
- Assurer le suivi de l'implantation du nouveau programme SASI auprès de tous les centres de formation professionnelle;
- Assurer la mise à jour des fiches écoles, notamment concernant le nombre d'élèves et de cohortes dans chaque école et centre de formation professionnelle qui dispensent le programme SASI;
- Assurer la conception des fiches écoles en format électronique;
- Organiser une rencontre avec tous les centres de formation professionnelle qui dispensent le programme SASI, en vue d'échanger des informations;
- Planifier et assurer, en collaboration avec le Service des communications, la participation de l'OIIAQ au salon Éducation Formation Carrières 2008;
- Organiser une séance d'information sur les conditions d'admission dans un centre d'éducation aux adultes;
- Assurer, en collaboration avec le Service des communications, la réalisation d'un CD s'adressant aux étudiants et nouveaux membres.

La directrice du service a également :

- Assisté à des rencontres de validation des programmes de formation portant sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse et l'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur;
- Participé à une présentation concernant le Code de déontologie à l'intention d'étudiants inscrits au programme SASI;
- Participé à des séances d'information sur la profession d'infirmière auxiliaire auprès des commissions scolaires;
- Participé à une rencontre avec l'Office des professions du Québec relativement à l'implantation d'un examen obligatoire;
- Participé à une séance d'information présentée par Mme Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) concernant la reconnaissance des acquis;

Formation continue

Le Service de la formation a développé un protocole d'entente avec les commissions scolaires relativement au programme de formation continue offert annuellement par l'Ordre à tous ses membres.
Le service a de plus :

- conçu et développé un passeport pour permettre la confirmation de la réussite du programme de formation sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse et la supervision en milieu clinique des trois activités autorisées par le règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier;
- conçu et développé un registre pour consigner les heures de formation exigées par le Règlement sur la formation continue obligatoire;
- participé à la coordination des conférences régionales portant sur les soins infirmiers en cardiologie;
- assuré le développement du nouveau programme de pharmacologie à distance;
- assuré le développement d'un guide sur les soins de plaies;
- participé à des rencontres avec des consultants externes pour évaluer la faisabilité de concevoir un portfolio pour les infirmières et infirmiers auxiliaires;
- collaboré avec la directrice du Service des communications dans le cadre de la publication de l'article de M. Yvon Brassard, intitulé *Les notes d'observation – Quand la qualité fait loi,* dans la revue Santé Québec;
- proposé de nouveaux sujets de formation dans le cadre du programme de formation continue offert par les centres de formation professionnelle (CFP).

Voici la liste des cours et conférences qui ont été organisés, leur durée ainsi que le nombre de participants :

Titre de la formation	Durée	Participants
Ateliers sur les techniques de soins infirmiers*	7 heures	66
RCR*	7 heures	151
Prévention des infections*	7 heures	178
Loi 90* : Prélèvements sanguins Installation d'un tube nasogastrique Administration de vaccins	 10 heures 4 heures 6 heures	435
Soins à la mère et au nouveau-né*	35 heures	32
Soins reliés au traitement des plaies*	7 heures	641
Rédaction de notes au dossier et communication interprofessionnelle*	7 heures	187
Pharmacothérapie*	7 heures	425
L'infirmière auxiliaire une partenaire pour le respect des droits des patients.	1,5 heures	523
Rôle de l'infirmière auxiliaire auprès des aînés en perte d'autonomie	1,5 heures	523
Une expérience gagnante de collaboration interprofessionnelle	1,5 heures	523
Soins Infirmiers en cardiologie : Observer et agir (du 1er avril 2008 au 31 mars 2009 - 12 conférences)	2 heures	2 247
Prévention des infections nosocomiales (du 1er avril 2008 au 31 mars 2009 – 9 conférences)	2 heures	1 463
Formation en ligne organisée en collaboration avec la Commission scolaire de la Beauce Etchemin		
Prévention des infections nosocomiales	10 heures	62
Déficits cognitifs	10 heures	124
Pharmacothérapie et calculs mathématiques	10 heures	78
TOTAL :		7 658

* Formations offertes par les commissions scolaires en vertu d'une entente conclue avec l'Ordre.

Formation continue obligatoire

Le *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires* est en vigueur depuis le 29 mars 2007 et prévoit que tout membre doit suivre 10 heures de formation pour chaque période de référence. La première période de référence a débuté le 1er avril 2007 et s'est terminée le 31 mars 2009.

Actualisation et perfectionnement

Le Service de la formation a suggéré à 110 personnes de s'inscrire sur une base volontaire auprès des centres de formation professionnelle de leur région pour suivre le programme d'actualisation de 540 heures.

Au cours de l'année, aucune recommandation imposant l'obligation de suivre un programme de formation n'a été formulée au comité exécutif.

Le Service de la formation a assuré le suivi de l'implantation du nouveau programme SASI auprès de tous les centres de formation professionnelle.

SERVICE DE L'ADMISSION

Le Service de l'admission a pour mandat d'étudier les dossiers de demandes d'admission en vertu du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis*, du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'OIIAQ* et de veiller, lorsque requis, à l'application du *Règlement sur les stages de perfectionnement des infirmières et infirmiers auxiliaires*.

Les principales activités du Service de l'admission durant l'année 2008-2009 ont été les suivantes :

Demandes de délivrance de permis pour les diplômés du Québec (SASI)

Le Service de l'admission a traité 2 072 demandes d'admission pour des personnes ayant obtenu le diplôme *Santé, assistance et soins infirmiers* donnant ouverture à la délivrance d'un permis par l'Ordre. Le comité exécutif a délivré un permis et procédé à l'inscription de 2 072 personnes au tableau de l'Ordre.

Demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre

Au cours de l'année, le comité exécutif a procédé à la réinscription au tableau de 1 468 infirmières auxiliaires dont les demandes ont été examinées conjointement par la secrétaire de l'Ordre et le Service de l'admission.

Comité d'étude des demandes de reconnaissance d'équivalence

Le comité a pour mandat de procéder à l'examen des demandes d'équivalence de diplômes et de la formation et de formuler des recommandations au comité exécutif. Le comité est formé des personnes suivantes :

Membres du comité
Micheline Busque, inf. aux. et inf., Enseignante
Suzie Hudon, inf. Enseignante

Ont aussi assisté aux réunions du comité :
Nadia Colella, inf. aux. Directrice du Service de la formation et de l'admission
Laura Kristof Agente à la formation et à l'admission

Travaux et recommandations du comité d'étude des demandes d'équivalence

Étude des dossiers

Le comité d'étude des équivalences a tenu 10 réunions au cours de l'année et analysé 389* dossiers de demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de la formation.

* Ces dossiers n'ont pas nécessairement fait l'objet d'une recommandation au comité exécutif au cours de l'année.

Ces dossiers se détaillent comme suit :

Demandes de reconnaissance de l'équivalence des diplômes

Demandes	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'année)
Canada	6	6	—	—
Hors du Canada	—	—	—	—

Nombre de candidats concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec : 6

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation

Demandes	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'année)
Canada	114	22	7	2	1
Hors du Canada	269	0	218	5	2

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

Nature	Canada	Hors du Canada
Cours	—	—
Stage	—	—
Examen	—	—
Cours et stage	—	—
Stage et examen	—	8
Cours et examen	—	—
Cours, stage et examen	7	210
Autres	—	—

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

Nature	Canada	Hors du Canada
Cours	—	—
Stage	—	—
Examen	82	44
Cours et stage	—	—
Stage et examen	—	8
Cours et examen	—	—
Cours, stage et examen	7	210
Autres	—	—

Nombre de candidats concernés par les demandes d'équivalence de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme : 383

Recommandations faites au comité exécutif par le comité d'études des équivalences

Nature des demandes	Nombre
Recommandations portant sur la délivrance d'un permis suite à l'examen de demandes d'équivalence	264**
Recommandations au comité exécutif de reconnaissance de diplômes :	6
Recommandations au comité exécutif de reconnaissance totale ou partielle d'équivalence de formation	225
Recommandations refusant la délivrance d'une demande de reconnaissance d'équivalence	7
Total	502

** 257 recommandations concernent des demandes d'équivalence de formation et 6, des demandes d'équivalence de diplôme. Une demande de reconnaissance d'équivalence de formation a été refusée par le comité exécutif. 97 demandes d'équivalence de formation provenaient de candidats du Canada et 166 de candidats de l'extérieur du Canada. Sont inclus dans le nombre de 264, 15 dossiers de personnes bénéficiant de l'Accord canadien sur la mobilité de la main-d'œuvre.

Pour compléter le processus d'admission, 13 sessions d'examen ont eu lieu au cours de l'année, auxquelles 258 candidats se sont présentés.

Mesures prises pour assurer la délivrance de permis aux personnes diplômées à l'étranger

De plus, en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le service a terminé la conception d'un nouvel examen d'admission et d'un guide préparatoire à l'intention des personnes diplômées à l'étranger.

Pour l'instant, l'Ordre n'a pas jugé opportun d'avoir recours aux pouvoirs réglementaires prévus aux paragraphes q) et r) de l'article 94 du Code des professions, étant donné que les moyens déjà prévus au *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation* lui permettent de traiter toutes les demandes qui lui sont transmises par les personnes diplômées à l'étranger.

Accord canadien sur la mobilité de la main-d'œuvre

L'OIIAQ a signé une entente depuis décembre 2001 avec les organismes et ordres régissant l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire afin de faciliter la délivrance de permis aux candidats provenant des autres provinces et territoires.

Accord sur le commerce intérieur (ACI)

Afin de permettre aux personnes détenant déjà des autorisations d'exercer la profession d'infirmière auxiliaire dans les provinces et territoires du Canada, l'OIIAQ a préparé et soumis à l'Office des professions du Québec un projet de *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec,* et ce, en vertu de l'article 94 q) du Code des professions. À la fin de l'année, le projet de règlement était toujours sous examen en vue de son éventuelle approbation par le gouvernement.

Autres dossiers

Le service a participé à une rencontre avec le représentant du gouvernement du Québec, Me Gil Remillard, relativement à l'entente France-Québec.

Il a assuré la mise à jour des statistiques et des procédures d'admission à la profession des nouveaux candidats. Enfin, il a participé à l'implantation de nouveaux programmes informatiques pour faciliter la correction du nouvel examen.

En collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, le service a terminé la conception d'un nouvel examen d'admission et d'un guide préparatoire à l'intention des personnes diplômées à l'étranger.

SERVICE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

Le Service des relations professionnelles a pour mandat de conseiller et informer les membres sur tous les aspects reliés à leur pratique professionnelle et promouvoir la profession en tenant compte des orientations émises par le Conseil d'administration de l'Ordre.

Diane Levasseur

Rôle conseil

La directrice du Service des relations professionnelles joue un rôle conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre. Son rôle consiste également à informer les membres et autres intervenants du réseau sur :

- le champ de pratique et les activités réservées aux infirmières auxiliaires;
- le fonctionnement des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA);
- toutes autres questions relatives à la profession.

Les principales activités du service durant l'année ont été les suivantes :

Promotion et développement de la profession

Dans le cadre des activités visant à promouvoir la profession, le service a :

- participé aux travaux du Groupe de pilotage présidé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- participé aux travaux du comité conjoint entre l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) notamment à l'égard des lignes directrices concernant le rôle de l'infirmière auxiliaire en salle d'opération et la fiche d'information concernant la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse;
- participé aux échanges avec le MSSS pour discuter des modalités et conditions concernant le financement des activités de formation de l'infirmière auxiliaire reliées à la thérapie intraveineuse;
- participé aux échanges avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant la révision du programme de formation *Santé, assistance et soins infirmiers*;
- conseillé plusieurs directions de soins infirmiers dans le cadre de projets visant l'intégration des infirmières auxiliaires.

Comités des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) et Commissions infirmières régionales (CIR)

À l'intention des CIIA, le service a :

- collaboré à la rédaction du bulletin d'information *Le Babillard – Nouvelles CIIA*;
- planifié et organisé une activité de formation à l'intention des infirmières auxiliaires membres des CIR.

Le service a organisé la tenue d'un colloque à l'intention des membres des CIIA. Dans le cadre de cet événement, le Dr André Garon, directeur à la Direction de la qualité au MSSS, a présenté une conférence portant sur les enjeux et défis en matière de prestation sécuritaire des soins et services. Mmes Johanne Séguin et Ann Bélanger, respectivement présidentes des CIIA du CSSS Haut-Richelieu–Rouville et du CSSS Portneuf, ont partagé leur expérience avec leurs collègues en présentant une conférence intitulée *Le rôle du CIIA au sein de l'établissement*. Enfin, Mmes Agnès Gaudreault, directrice des soins infirmiers au CSSS de la Vieille Capitale, et Johanne Salvail, directrice des soins infirmiers à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, ont présenté une conférence portant sur la collaboration interprofessionnelle.

Rencontres avec des membres, enseignants et étudiants

La directrice du Service des relations professionnelles a participée à des rencontres d'information à l'intention :

- des membres
- des membres des CIIA
- des directions de soins infirmiers
- de représentants syndicaux

Le service a organisé la tenue d'un colloque à l'intention des membres des CIIA.

Comité de réflexion sur l'avenir de la profession et comité de la relève

Le Service des relations professionnelles a :

- planifié et organisé une réunion du comité de réflexion sur l'avenir de la profession;
- planifié et organisé les réunions du comité de la relève.

Journée de l'infirmière et infirmier auxiliaire

Le Service a :

- planifié les activités reliées à la Journée de l'infirmière auxiliaire le 5 mai 2008 (aide financière et matériel promotionnel);
- été invité à présenter des conférences lors d'activités organisées dans les établissements de santé.

Autres activités

Le directrice du service a également :

- collaboré à l'organisation du congrès 2008;
- assurée le suivi de l'élaboration du programme de formation concernant les activités d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur;
- assuré le suivi des projets pilotes visant à valider le programme de formation concernant les activités d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur;
- assuré le suivi de la préparation du contenu du programme de formation concernant les activités reliées à la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse;
- assuré le suivi du projet pilote visant à valider le contenu du programme de formation concernant les activités reliées à la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse;
- organisé et assisté à des rencontres avec le regroupement des directrices de soins de la région de la Capitale-Nationale et de la Montérégie;
- organisé des rencontres avec les représentants syndicaux;
- rencontré, M. Gaétan Barrette, président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ);
- rencontré le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Yves Bolduc.

L'implication de la relève représente un enjeu vital pour l'avenir et le rayonnement de la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire.

SERVICE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Service de l'inspection professionnelle a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres en concordance avec le mandat de l'Ordre à l'égard de la protection du public.

Manon Boisvert

Fonctions

Le Service de l'inspection professionnelle, en collaboration avec les inspecteurs, assiste le comité d'inspection professionnelle (CIP) dans l'exercice de son mandat et veille à ce que l'ensemble des infirmières auxiliaires se conforme aux normes et standards de la profession et maintienne à jour ses connaissances pour dispenser des soins de qualité.

Activités

Les principales activités de la directrice du service ont consisté a :

- assurer la coordination, le contrôle de l'ensemble des activités liées à la surveillance de l'exercice professionnel et le suivi des décisions prises par le CIP;
- assurer le lien entre le CIP et le Conseil d'administration;
- recueillir et analyser les observations et informations obtenues en cours de visite de surveillance générale dans les ressources intermédiaires en vue de l'élaboration d'un guide à l'intention des inspecteurs;
- poursuivre le projet d'Entrevue Orale Structurée (EOS) et déposer le bilan des réalisations aux diverses instances de l'Ordre;
- collaborer au développement de la formation continue compilant les besoins de formation continue énoncés par les membres en cours de visite de surveillance et en les comptabilisant au sein d'un ouvrage ayant pour titre *Demandes de formations formulées par les infirmières auxiliaires en cours de visites de surveillance générale 2008-2009*;
- participer au développement d'un guide sur les soins et les traitements reliés aux plaies en collaboration avec le Service de la formation.

Activités complémentaires et rayonnement du service :

Le Service de l'inspection professionnelle a :

- organisé et tenu un kiosque d'information portant sur les activités du Service de l'inspection professionnelle dans le cadre du Congrès de l'OIIAQ en juin 2008 et du Colloque annuel du Conseil pour la protection des malades en octobre 2008;

La directrice du service a également :

- assisté au colloque organisé par l'ASSTSAS, *La santé histoires de passion;*
- assisté à une journée préparée par le forum sur l'inspection professionnelle et intitulée *L'Entrevue Orale Structurée (EOS) des ordres professionnels;*
- représenté l'Ordre à l'assemblée générale 2007-2008 du Conseil québécois d'agrément;
- participé à une rencontre d'information et d'échanges sur le Projet de loi nº 75 – *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives* organisée conjointement par le CIQ et l'Office des professions du Québec.

Activités en soutien au CIP :

- renouvellement du mandat des inspecteurs pour la période de 2008-2010;
- recrutement de nouveaux membres pour la composition du CIP;
- sollicitation de candidatures aux postes d'inspecteurs;
- élaboration du processus de formation des nouveaux inspecteurs;
- perfectionnement des inspecteurs et membres du CIP les 8 et 9 décembre 2008 à l'occasion d'une série de conférences :
  - *Le milieu de vie en CHSLD,* par Carolle Dallaire, inf. et chef de programme d'hébergement au Centre Youville;
  - *La formation continue des membres,* par Nadia Colella, inf. aux. et directrice du Service de la formation et de l'admission;
  - *Le Nouveau Code de déontologie* par François Brady, inf. aux. et syndic de l'Ordre.

Constats

Les implications grandissantes du service et l'augmentation de ses activités par rapport à 2007-2008 sont significatives des données statistiques relevées dans les bilans annuels suivants :

Le bilan relatif aux visites de surveillance générale permet de noter :

- un accroissement de 29,1 % de membres inspectés;
- une majoration de 66,7 % des visites dans les centres de santé et services sociaux (CSSS) et les établissements privés des différentes régions du Québec;
- que 46,7 % de rapports de vérification de plus ont été dressés à la suite des visites de surveillance générale;
- que 50 % de plans d'action de plus ont été produits suite aux recommandations émises par le CIP.

Le bilan relatif aux inspections particulières démontre que quatre signalements ont été reçus et transmis au CIP, comparativement à aucun en 2007-2008.

Gaétan Lévesque

SERVICE DE LA RECHERCHE

Le Service de la recherche est chargé de développer un fonds documentaire sur la profession d'infirmière auxiliaire, de réaliser les recherches, analyses et évaluations nécessaires aux activités des comités et services de l'Ordre, ainsi que d'encadrer les travaux de recherche menés par les consultants externes.

Activités

Les activités du service ont principalement porté sur l'analyse de l'effectif de l'Ordre aux plans national et régional, le suivi des travaux de la planification de la main-d'œuvre (PMO) infirmière auxiliaire, l'utilisation des infirmières auxiliaires en salles d'opération, en urgences et en soins à domicile, la rétention des nouveaux membres de l'Ordre, l'analyse des politiques budgétaire et financière du gouvernement et l'actualisation de la revue de la littérature sur les éléments critiques touchant la profession et sur divers autres dossiers dont les grandes problématiques du secteur de la santé au Québec.

Tableau des membres

Le service a oeuvré à l'harmonisation des données transmises à l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS).

Le service a effectué, en collaboration avec le Service de l'informatique, un document intitulé *Établissements et installations du réseau de la santé et des services sociaux en date du 12 septembre 2008*.

Effectif de l'Ordre

Le service a produit, en collaboration avec le Service de l'informatique, une analyse du membership de l'Ordre au 31 mars 2008. Des rapports ont été produits dans le cadre de cette activité, soit *Statistiques des membres selon diverses caractéristiques par région administrative du Québec 2007-2008, Caractéristiques de l'effectif de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec 2007-2008* et *Statistiques régionales et nationales 2007-2008* (16 rapports).

Planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire (PMO)

Le service a assuré le suivi des travaux de la PMO en soutenant par divers moyens la position de l'Ordre, en analysant les données les plus récentes et en produisant divers rapports dont *Les infirmières auxiliaires : document statistique sur leur place dans les soins infirmiers et la dynamique de leur marché de l'emploi*.

L'utilisation des infirmières auxiliaires en salles d'opération, en urgences et en soins à domicile

Afin d'appuyer la volonté de l'Ordre que plus d'infirmières auxiliaires soient utilisées dans ces domaines d'activités, le service a réalisé trois études intitulées :

- *Salles d'opération : caractéristiques, évolution et utilisation des infirmières auxiliaires.*
- *Les services d'urgence au Québec : caractéristiques et utilisation des infirmières auxiliaires.*
- *Utiliser les infirmières auxiliaires en soins à domicile : un choix rationnel et efficient.*

Rétention des nouveaux membres de l'Ordre

Le service a produit un document intitulé *La rétention des infirmières auxiliaires québécoises*.

Analyses budgétaire et financière

Le service assure un suivi des dernières décisions des gouvernements en matière de santé par la cueillette et l'analyse des données pertinentes.

Actualisation de la revue de la littérature portant sur les éléments critiques de la profession

Le service a continué le travail entrepris précédemment en améliorant le fonds documentaire portant sur diverses problématiques touchant l'environnement de la profession infirmière auxiliaire.

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Le Service des communications a pour mandat de promouvoir la profession et l'image de l'Ordre en fonction des orientations et priorités émises annuellement par le Conseil d'administration et les membres.

Catherine-Dominique Nantel

Fonctions

Le Service des communications assume un rôle conseil auprès de la présidence, des membres du Conseil d'administration et des services de l'Ordre quant aux stratégies et aux moyens à favoriser pour atteindre les objectifs visés par l'organisation.

Le service assure également, en collaboration avec les partenaires requis, la réalisation des différents projets de communication reliés à la poursuite du plan stratégique de l'Ordre.

Activités

Les principales activités du Service des communications durant l'année 2008-2009 ont été les suivantes :

Relations de presse

Le service a répondu à toutes les demandes des divers médias et a organisé les entrevues au besoin.

Des articles ont été publiés dans les médias suivants : le journal Synergie publié par l'AQESSS (juillet-août 2008 et mars 2009), le magazine Mode d'emploi (octobre 2008) et la Gazette des femmes (décembre 2008).

Publicité et promotion

Placements médias

Le Service des communications a assuré la promotion de la profession d'infirmière auxiliaire par l'achat d'espaces publicitaires dans les publications suivantes :

- le magazine Mode d'Emploi;
- les Carrières d'avenir 2009, Éditions Jobboom;
- le Palmarès des Carrières 2009, Septembre Éditeurs;
- le magazine Affaires plus;
- le journal Synergie de l'AQESSS.

Expositions

L'Ordre a participé à titre d'exposant aux événements suivants :

- Salon Éducation Formation Carrières à Montréal en octobre 2008;
- Salon Exploration Carrières à Gatineau en novembre 2008;
- Foire des carrières au Collège St-Bernard à Drummondville.

Événements de l'Ordre

Journée de l'infirmière auxiliaire, 5 mai 2008

Dans le cadre de la Journée de l'infirmière auxiliaire 2008, une vaste campagne publicitaire a été organisée à la radio ainsi que dans les quotidiens, et ce, à travers le Québec. Le service a aussi diffusé un communiqué de presse et des messages publicitaires dans le métro de Montréal pour souligner l'événement. Le thème était *Les infirmières auxiliaires… des partenaires essentielles.*

Dès l'automne 2008, le thème et le visuel de la journée de l'infirmière auxiliaire pour l'année 2009 ont été choisis.

Congrès 2008

Le Service des communications est responsable de la planification, l'organisation et la logistique du congrès. Il a collaboré à l'élaboration des contenus du congrès qui s'est tenu le 5 juin au Château Mont-Sainte-Anne à Beaupré. Près de 550 membres ont participé à l'événement.

La conférence principale intitulée *L'infirmière auxiliaire : une partenaire essentielle pour le respect des droits des patients* a été présentée par Me Jean-Pierre Ménard, avocat spécialisé en droit de la santé.

Les congressistes ont également assisté à un atelier sur *Le rôle des infirmières auxiliaires auprès des aînés en perte d'autonomie* présenté par M. Philippe Voyer, inf. professeur agrégé à l'Université Laval. L'autre atelier, intitulé *Une expérience gagnante de collaboration interprofessionnelle entre infirmières auxiliaires et infirmières*, a été présenté par Mmes Michelle Nadon, directrice des soins infirmiers à l'Hôpital juif de réadaptation et Truc Huynh, infirmière clinicienne au CSSS de la Montagne.

Le Service des communications est responsable de la planification, l'organisation et la logistique du congrès. Il a collaboré à l'élaboration des contenus du congrès qui s'est tenu le 5 juin au Château Mont-Sainte-Anne à Beaupré. Près de 550 membres ont participé à l'événement.

Le service a également planifié et organisé les réunions du comité de congrès.

Colloque des CIIA – Améliorer la qualité de sa pratique professionnelle
Le service a assumé la production et la publication du programme des activités de cet événement. Il a assuré la logistique du colloque qui s'est déroulé le 4 juin 2008.

Assemblée générale 2008
Le service a assumé l'organisation et la logistique de cet événement.

Publications

Revue Santé Québec
La directrice du service a assumé la rédaction et la publication de la revue Santé Québec. Elle a aussi planifié et organisé les réunions du comité d'orientation de la revue.

Le Babillard – Nouvelles CIIA
Le service a participé à la rédaction des textes et assumé la publication de trois bulletins Le Babillard.

Avis de cotisation
Le service a coordonné l'envoi de l'avis de cotisation à tous les membres.

Rapport annuel
Le service a participé à la rédaction, la révision de textes, la coordination et le montage du rapport annuel et, en collaboration avec le graphiste, à l'élaboration du visuel et au choix des images.

Programmes de formation
Le service a participé à la révision des programmes de formation *Soins d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur* et *Contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse*. Il a de plus coordonné la mise en page et l'impression de ces derniers.

Registre de formation continue
Le service a participé à la révision du registre de formation continue. Il a également assuré la diffusion du document.

Documents pour les élections
Le service a coordonné les étapes de production de tous les documents nécessaires pour la tenue des élections devant avoir lieu le 1er mai 2009, tant à la présidence qu'aux postes d'administrateurs. Il a également assuré leur transmission à tous les membres.

Outils de communications

Site Internet
Le service a procédé à la révision du site et supervisé la mise en ligne de nouveaux textes lorsque requis.

Autres activités

La directrice du Service des communications a participé :

- à deux rencontres avec le Commissaire à la santé et au bien-être;
- à deux rencontres du comité directeur du Forum des communications du Conseil interprofessionnel du Québec.

SERVICE JURIDIQUE

Le Service juridique a pour mandat de conseiller les services et les différentes instances de l'Ordre et de donner des opinions et avis juridiques sur toute question les concernant.

Georges Ledoux

Mandat

L'avocat du Service juridique agit comme procureur de l'Ordre en matière d'utilisation illégale du titre d'infirmière auxiliaire ainsi que pour les infractions visées à l'article 189 du *Code des professions*. Il fait de même dans les dossiers reliés à l'état de santé des membres en vertu de l'article 48 et suivants du *Code des professions*.

Il conseille et représente également le Bureau du syndic dans toutes les affaires disciplinaires.

Rôle conseil

L'avocat joue un rôle conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre. Il participe régulièrement à la préparation de correspondances, documents, rapports et mémoires devant être transmis aux différents ministères et organismes.

Activités

Les principales activités du Service juridique durant l'année ont été les suivantes :

Activités réglementaires

Transmission à l'Office des professions du Québec, pour examen et recommandation au gouvernement en vue de son approbation, du règlement suivant :

- *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.*

  Ce règlement doit permettre la délivrance d'un permis à des personnes détenant déjà des autorisations d'exercer la profession d'infirmière auxiliaire dans les provinces et territoires du Canada.

Le Service juridique a poursuivi ses travaux concernant :

- le nouveau *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires;*
- le nouveau *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle.*

Rencontres avec les ministères et organismes

L'avocat, en présence du président et/ou de la directrice du Service des relations professionnelles, a assisté à une ou des rencontres :

- avec le Dr Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux;
- avec le Dr Gaétan Barrette, président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ);
- avec M. Bernard Drainville, député de la circonscription de Marie-Victorin et porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et de services sociaux;
- des représentants du ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports du Québec (MELSQ) concernant la révision du programme de formation *Santé, assistance et soins infirmiers* (SASI);
- avec Mme Sylvie Hains, directrice à la planification et des soins infirmiers de la Direction générale du personnel réseau et ministériel du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant divers dossiers pour discuter des modalités et conditions concernant le financement des activités de formation des infirmières auxiliaires (janvier 2009);
- avec les dirigeants des divers syndicats représentant les infirmières auxiliaires (CSN, FIQ, CSQ);
- avec Me Gil Rémillard, négociateur en chef du Québec dans le dossier de l'entente de la mobilité de la main-d'œuvre France-Québec.

Rencontres avec les membres, les enseignantes et les étudiantes du programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)

L'avocat a assisté à plusieurs rencontres pour faire une présentation concernant le Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires et le système professionnel avec :

- les enseignantes et étudiantes de l'École Rosalie-Jetté (CSDM), du Centre de formation professionnelle Pozer (St-Georges-de-Beauce), au Centre de formation professionnelle Performance Plus de Lachute (2 rencontres), de Deux-Montagnes et du CFP Access Riverside (St-Lambert).

Le Service juridique a collaboré, avec le Service des relations professionnelles, au suivi du contenu du programme de formation permettant à l'infirmière auxiliaire d'exercer les activités d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur.

Travaux du comité conjoint Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ)/Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)

L'avocat, en collaboration avec la directrice du Service des relations professionnelles, a participé aux travaux du comité conjoint OIIAQ/OIIQ portant sur les dossiers suivants :

Règlement d'autorisation permettant l'entretien par l'infirmière auxiliaire d'une trachéostomie reliée à un ventilateur

Ce règlement avait déjà été approuvé par le gouvernement et est entré en vigueur le 6 septembre 2007. Ses dispositions ont cependant été intégrées dans un nouveau règlement d'autorisation de l'OIIQ devant permettre à l'infirmière auxiliaire d'exercer certaines activités, qui est entré en vigueur le 29 mai 2008.

Le Service juridique a collaboré, avec le Service des relations professionnelles, au suivi du contenu du programme de formation permettant à l'infirmière auxiliaire d'exercer les activités d'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur.

Contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse

Le projet de règlement d'autorisation de l'OIIQ devant permettre à l'infirmière auxiliaire d'exercer certaines activités a été publié à la Gazette officielle du Québec le 14 mai 2009 et est entré en vigueur le 29 mai 2008.

Le Service juridique a collaboré, avec le Service des relations professionnelles, au suivi du contenu du programme de formation permettant à l'infirmière auxiliaire d'exercer les activités prévues par ce règlement.

Le Service juridique a aussi participé avec le Service des relations professionnelles, à la préparation d'une fiche d'information commune de l'OIIQ et de l'OIIAQ concernant l'interprétation et la portée des dispositions du règlement d'autorisation relatives à la thérapie intraveineuse.

Activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire en salle d'opération

L'avocat a aussi participé à plusieurs rencontres du comité conjoint OIIQ/OIIAQ en vue d'élaborer les lignes directrices permettant l'exercice d'activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire en salle d'opération, qui ont été approuvées par le conseil d'administration des deux ordres.

L'avocat a aussi participé à deux autres rencontres du comité conjoint OIIQ/OIIAQ pour déterminer les dossiers prioritaires à traiter au cours de la prochaine année.

Autres activités

L'avocat a également participé ou assisté :

- aux rencontres du Comité consultatif clinique (CCC) du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant le Dossier de santé informatisé du Québec (DSQ) (8 rencontres – avril 2008 à mars 2009);
- à une rencontre de formation destinée aux infirmières auxiliaires siégeant aux commissions infirmières régionales des agences de la santé et des services sociaux des différentes régions du Québec;
- à deux rencontres avec le Commissaire à la santé et au bien-être;
- à une rencontre avec des membres du Centre d'hébergement Vicenzo Navarro, du CHSLD Father Dowd (2 rencontres), du Centre Hospitalier Douglas et du CHSLD Maimonides;
- à une rencontre avec des membres au Centre de détention de Montréal (Bordeaux);
- à des rencontres avec le regroupement des directrices et directeurs de soins infirmiers de la région de Québec et la Montérégie, afin de fournir des informations concernant les divers règlements autorisant l'exercice de nouvelles activités par l'infirmière auxiliaire ainsi que les règlements relatifs à la formation continue obligatoire et aux cours et stages de perfectionnement.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

La trésorière effectue une vérification mensuelle des revenus et dépenses et présente les états financiers périodiques au comité exécutif et au Conseil d'administration.

Carmelle Champagne-Chagnon

Elle présente à l'assemblée générale les états financiers vérifiés. Elle travaille en étroite collaboration avec la direction générale, le responsable des opérations financières, le vérificateur externe et le Comité de surveillance des finances. Elle prépare les prévisions budgétaires en collaboration avec la direction générale.

Les différents mécanismes de contrôle mis en place par l'Ordre assurent la transparence et l'exactitude des données financières de diverses manières :

- approbation des dépenses par chacun des responsables de service;
- contrôle des dépenses et application des politiques financières par la personne responsable de la gestion financière;
- tenue des comptes par le responsable des opérations comptables;
- vérification périodique;
- présentation des états financiers mensuels au comité exécutif;
- présentation des états financiers périodiques au Conseil d'administration;
- vérification bisannuelle de la situation financière par le Comité de surveillance des finances;
- adoption des états financiers vérifiés par le Conseil d'administration;
- vérification externe annuelle par la firme de vérification PSB et présentation de son rapport au Conseil d'administration et à l'assemblée générale annuelle.

L'année financière terminée le 31 mars 2009 affiche des revenus du Fonds d'administration de 3 992 439 $, ce qui signifie une augmentation de 248 302 $ par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses du Fonds d'administration totalisent 3 844 690 $, soit une augmentation de 491 397 $ par rapport à l'exercice précédent.

L'excédent des revenus sur les dépenses pour l'année financière terminée le 31 mars 2009 est de 147 749 $ pour le Fonds d'administration et de 165 072 $ pour l'ensemble des fonds.

À titre de trésorière, j'ai procédé à l'étude des états financiers périodiques pour fins d'adoption au comité exécutif et présentation au Conseil d'administration. Outre cet examen, j'ai participé aux travaux du comité de surveillance des finances à titre de personne-ressource. Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle a de plus été examiné de façon régulière tout au long de l'année.

En collaboration avec la direction générale, j'ai suivi l'évolution de la situation financière de l'Ordre, afin de m'assurer du respect des prévisions budgétaires et apporter si nécessaire les correctifs.

L'ensemble des examens effectués a permis de constater une saine gestion financière de l'Ordre en conformité avec nos obligations et les objectifs contenus au plan d'action 2008-2009.

La trésorière,

Carmelle Champagne-Chagnon

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
L'**Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec**

Nous avons vérifié le bilan de l'**Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec** au 31 mars 2009 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec** au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés
Montréal, le 22 avril 2009

BILAN

Au 31 mars 2009

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		2009	2008
		Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention	Total	Total
	$	$	$	$	$
Actif à court terme					
Encaisse	1 108 967	500 000	1 302 531	2 911 498	2 260 412
Placements détenus jusqu'à échéance (note 4)	2 200 000	–	–	2 200 000	2 400 000
Débiteurs	138 010	–	–	138 010	146 914
À recevoir du Fonds de stabilisation des primes*	–	–	34 664*	–	–
Frais payés d'avance	125 899	–	–	125 899	55 008
Ristournes à recevoir	–	34 664	–	34 664	47 875
	3 572 876	534 664	1 337 195	5 410 071	4 910 209
Placements disponibles à la vente (note 5)	1 756 875	–	–	1 756 875	1 636 342
Immobilisations corporelles (note 6)	585 320	–	–	585 320	617 750
Total de l'actif	**5 915 071**	**534 664**	**1 337 195**	**7 752 266**	**7 164 301**
Passif à court terme					
Créditeurs	616 865	–	4 996	621 861	427 719
Dû à l'Office des professions du Québec	510 866	–	–	510 866	442 501
Cotisations perçues d'avance	2 374 439	–	–	2 374 439	2 228 047
Dû au Fonds de prévention*	–	34 664*	–	–	–
	3 502 170	34 664	4 996	3 507 166	3 098 267
Soldes de fonds					
Investis en immobilisations	585 320	–	–	585 320	617 750
Affectations d'origine interne	–	500 000	1 332 199	1 832 199	1 814 876
Non grevés d'affectations	1 827 581	–	–	1 827 581	1 633 408
	2 412 901	500 000	1 332 199	4 245 100	4 066 034
Total du passif et des soldes de fonds	**5 915 071**	**534 664**	**1 337 195**	**7 752 266**	**7 164 301**

* Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Voir les notes afférentes aux états financiers

Pour le Conseil d'administration

Le président

La trésorière

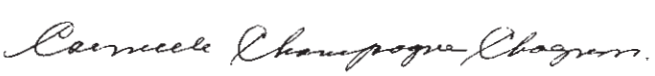

ÉTAT DES RÉSULTATS

De l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		2009	2008
		Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention	Total	Total
	$	$	$	$	$
Produits					
Cotisations	3 541 092	–	–	3 541 092	3 395 446
Réinscriptions et admissions	215 259	–	–	215 259	196 276
Congrès et assemblée générale	67 305	–	–	67 305	–
Revenus de placements	116 734	27 394	61 235	205 363	197 697
Divers	28 465	–	–	28 465	25 314
Publicité	23 584	–	–	23 584	20 062
Ristournes	–	34 664	–	34 664	47 875
	3 992 439	62 058	61 235	4 115 732	3 882 670
Charges					
Services aux membres	223 153	–	–	223 153	204 799
Inspection professionnelle	270 114	–	–	270 114	231 658
Admission et évaluation	104 587	–	–	104 587	62 734
Formation	539 725	–	–	539 725	353 522
Recherche et développement	95 092	–	–	95 092	92 205
Communications	596 874	–	–	596 874	376 764
Discipline	177 704	–	–	177 704	145 703
Assemblée générale	59 070	–	–	59 070	59 387
Conseil d'administration	143 664	–	–	143 664	143 834
Comité exécutif	15 812	–	–	15 812	16 810
Comités du Conseil d'administration	16 437	–	–	16 437	18 359
Administration	568 027	–	–	568 027	558 979
Services juridiques	144 191	–	–	144 191	141 521
Informatique	235 109	–	–	235 109	266 856
Secrétariat général	186 164	–	105 970	292 134	298 649
Gestion financière	179 190	–	–	179 190	152 819
Gestion de l'équipement et de l'immeuble (note 7)	289 777	–	–	289 777	329 381
	3 844 690	–	105 970	3 950 660	3 453 980
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**147 749**	**62 058**	**(44 735)**	**165 072**	**428 690**

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

De l'exercice terminé le 31 mars 2009

		Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		2009	2008
	Investis en immobilisations $	Non grevés d'affectations $	Fonds de stabilisation des primes $	Fonds de prévention $	Total $	Total $
Solde de fonds au début de l'exercice	617 750	1 633 408	500 000	1 314 876	4 066 034	3 615 727
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(70 461)	218 210	62 058	(44 735)	165 072	428 690
Virement interfonds (note 9)	–	–	(62 058)	62 058	–	–
Investissement en immobilisations	38 031	(38 031)	–	–	–	–
	585 320	**1 813 587**	**500 000**	**1 332 199**	**4 231 106**	**4 044 417**
Gains cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds au début de l'exercice	–	–	–	–	–	1 850
Variation des gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente survenue au cours de l'exercice	–	13 994	–	–	13 994	19 767
Gains cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds à la fin de l'exercice	–	13 994	–	–	13 994	21 617
Solde de fonds à la fin de l'exercice	**585 320**	**1 827 581**	**500 000**	**1 332 199**	**4 245 100**	**4 066 034**

Voir les notes afférentes aux états financiers

1. Statuts et nature des activités

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (l'Ordre) est constitué par le Code des professions et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

La fonction première de l'Ordre consiste à protéger le public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

La structure de l'Ordre compte les services suivants, lesquels sont en conformité avec le Code des professions : secrétariat général, admission, syndic, discipline, inspection professionnelle. De plus, l'état des résultats comprend tous les autres services offerts par l'Ordre.

2. Principales conventions comptables

Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation

Le chapitre 3855 Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation établit les règles pour comptabiliser et évaluer les instruments financiers dans le bilan et pour présenter les gains et pertes à l'état des résultats. L'Ordre a choisi de comptabiliser ses placements en obligations, certificats de placement garantis et billets à leur juste valeur et de les désigner comme étant disponibles à la vente, et de comptabiliser ses placements dans des dépôts à terme au coût et de les désigner comme étant détenus jusqu'à leur échéance. Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis évalués à différentes valeurs :

Actifs/Passifs	Évaluation subséquente
Encaisse	Juste valeur
Placements détenus jusqu'à échéance	Coût
Débiteurs	Coût
Ristournes à recevoir	Coût
Placements disponibles à la vente	Juste valeur
Créditeurs	Coût
Dû à l'Office des professions du Québec	Coût

Les placements sont évalués sur la base des cotations obtenues de maisons de courtages certifiées. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen.

Constatation des produits

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, en conséquence, les cotisations perçues au 31 mars 2009 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance.

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsqu'ils sont gagnés.

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre a procédé au renouvellement de la police d'assurance de la responsabilité professionnelle des membres pour une période de 5 ans débutant le 1er avril 2007 et se terminant le 31 mars 2012. La prime annuelle par membre a été établie à 4,92 $ incluant les taxes, sous condition que l'indice de perte du programme tel que défini à la convention soit inférieur ou égal à 25%. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, la prime par membre est de 4,92 $.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une « convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle ». Cette convention s'étend du 1er avril 2007 au 31 mars 2012. Elle comprend un Fonds de stabilisation des primes, lequel est généré à même les surplus d'opération d'assurance du programme, des intérêts et des dépôts de l'Ordre, servant à garantir la stabilité des primes futures, ainsi qu'un Fonds de prévention lequel est constitué à même les surplus d'opération et des intérêts payés lorsque le Fonds de stabilisation des primes a atteint la somme de 500 000 $. Les Fonds de stabilisation des primes et de prévention sont gérés exclusivement par La Capitale, assurances générales. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme 5 ans, majoré de 1% et d'un minimum garanti de 5% en autant que le montant des deux fonds soit maintenu à 1 000 001 $ et plus. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement. Les dépôts de l'Ordre, s'il y a lieu, ne sont pas affectés par le surplus/déficit d'opération.

2. Principales conventions comptables (suite)

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements et les ristournes sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés. L'Ordre s'engage à maintenir un solde minimum de 500 000 $ dans ce fonds.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés. La prime est déduite mensuellement de ce fonds. L'Ordre s'engage à maintenir un solde minimum de 1 000 000 $ dans ce fonds.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon leur durée de vie utile en utilisant les méthodes et taux annuels suivants. Le bâtiment comprend le coût des améliorations.

Bâtiment	linéaire	35 ans
Mobilier et équipement de bureau	dégressif	50 %
Équipement informatique	linéaire	3 ans
Logiciels	linéaire	5 ans

Utilisation des estimations

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

3. Nouvelles normes comptables

Instruments financiers – information à fournir et présentation

L'ICCA a publié le chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers – présentation » qui s'appliqueront aux organismes sans but lucratif pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008. Les nouvelles normes contenues dans ces chapitres remplacent le chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

Ces nouvelles normes visent à informer les utilisateurs des états financiers de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques. Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation.

Organismes sans but lucratif

En novembre 2008, l'ICCA a publié des modifications à différents chapitres de la série 4400 concernant les organismes sans but lucratif. Seules les modifications apportées au chapitre 4400 « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif » sont susceptibles d'avoir un impact sur les états financiers de l'Ordre. Les modifications s'appliquent aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Le chapitre 4400 a été modifié pour supprimer l'obligation de traiter les soldes de fonds investis en immobilisations comme une composante distincte des soldes de fonds pour plutôt laisser aux organismes sans but lucratif la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie de soldes de fonds grevés d'une affectation d'origine interne. Il n'est pas dans les intentions de la direction de l'Ordre de modifier la présentation actuelle des soldes de fonds investis en immobilisations.

4. Placements détenus jusqu'à échéance

Les placements détenus jusqu'à échéance sont comptabilisés au coût et constitués de dépôts à terme. Les taux annuels d'intérêt des placements détenus à la fin de l'exercice vont de 1,2 % à 1,5 % et les échéances s'étendent de un à trente-et-un jours suivant la fin d'exercice. Étant donné leur échéance à court terme, la juste valeur des dépôts à terme se rapproche de leur valeur comptable.

5. Placements disponibles à la vente

Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et sont constitués d'obligations et de certificats de placement garantis gouvernementaux et municipaux ainsi que de titres de participation sous la forme d'un billet dont le capital est garanti. Les obligations et certificats de placement garantis portent intérêt à des taux annuels variant de 3,25 % à 4,7 % et les échéances s'étendent d'avril 2010 à décembre 2016.

6. Immobilisations corporelles

	Coût $	Amortissement cumulé $	Net 2009 $	Net 2008 $
Terrain	60 700	–	60 700	60 700
Bâtiment	1 023 339	619 728	403 611	432 849
Mobilier et équipement de bureau	72 657	37 964	34 693	13 783
Équipement informatique	190 921	180 311	10 610	22 684
Logiciels	170 344	94 638	75 706	87 734
	1 517 961	932 641	585 320	617 750

7. Amortissement

La gestion de l'équipement et de l'immeuble comprend l'amortissement afférent aux immobilisations corporelles qui se détaille comme suit:

	2009 $	2008 $
Bâtiment	29 238	28 707
Mobilier et équipement de bureau	12 569	2 620
Équipement informatique	16 628	18 669
Logiciels	12 026	32 589
	70 461	82 585

8. Aide gouvernementale

Au cours de l'exercice 2007, l'Ordre s'est vu octroyer une subvention au montant approximatif de 102 000 $ dans le cadre d'un projet. À ce jour, un montant de 90 000 $ a été encaissé et les débiteurs au 31 mars 2009 comprennent un montant à recevoir d'environ 12 000 $ au titre de cette subvention. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, un montant d'approximativement 12 000 $ (2008 : 65 000 $) au titre de cette subvention a réduit les charges d'honoraires professionnels à l'Admission et évaluation.

9. Virement interfonds

Au cours de l'exercice, un montant de 62 058 $ (2008 : 75 332 $) au titre des revenus de placements et des ristournes a été transféré du Fonds de stabilisation des primes au Fonds de prévention.

10. Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire favorisant une meilleure compréhension des états financiers.

11. Engagements contractuels

L'Ordre s'est engagé par baux et par contrats pour la location d'équipements de bureau. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices financiers sont les suivants :

Exercice prenant fin en	$
2010	48 650 $
2011	41 650 $
2012	36 650 $
2013	36 650 $
2014	14 250 $
2015	3 500 $
	181 350 $

12. Instruments financiers

Dans le cadre de l'application au 31 mars 2010 des nouvelles normes comptables portant sur les instruments financiers, tel que mentionné à la note 3, l'Ordre évalue actuellement la nature et l'ampleur des risques de crédit, de taux d'intérêt et de concentration de crédit dans le but d'établir sa politique de gestion de ces risques.

TABLEAU DES CHARGES – FONDS D'ADMINISTRATION

De l'exercice terminé le 31 mars 2009	2009	2008
	$	$
Salaires	1 242 829	1 153 380
Honoraires de présence	247 043	204 681
Charges sociales	189 842	174 892
Frais juridiques	33 501	13 824
Frais de vérification	12 000	12 000
Honoraires professionnels	357 486	343 683
Honoraires des interprètes et conférenciers	20 048	–
Formation	19 776	20 603
Frais de séjour et de déplacements	432 092	332 060
Frais d'expédition	186 901	199 915
Télécommunications	51 717	38 197
Publicité et promotion	147 481	107 579
Imprimerie et photocopies	338 882	210 629
Rapport annuel	18 794	18 289
Fournitures de bureau	48 036	50 037
Documentation	12 415	13 024
Graphisme et photographies	5 859	11 842
Rédaction et traduction	3 576	4 662
Entretien et réparations	57 367	94 635
Entretien d'équipement	42 320	37 882
Assurances	8 427	8 440
Taxes	32 066	35 404
Location de salles et d'équipement	148 314	77 607
Électricité et chauffage	32 595	33 941
Amortissement des immobilisations	70 461	82 585
Cotisation – Conseil interprofessionnel du Québec	36 908	37 841
Frais financiers	34 239	23 215
Autres charges	13 715	12 446
	3 844 690	**3 353 293**

CRÉDITS

Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec couvre l'exercice financier du 1er avril 2008 au 31 mars 2009 et est rédigé conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, R.R.Q., c. C-26, r.5.1

En complément d'information, l'Ordre présente également les rapports d'activités des différents services du siège social.

Ce rapport annuel est publié par l'OIIAQ :

Coordination
Direction des communications

Révision
Catherine-Dominique Nantel et Manon Salvas

Conception graphique
Kasern L'atelier créatif inc.

Photos
Luc Beaulieu

ISBN 2-922924-17-3
Dépôt légal- Bibliothèque nationale du Québec, 2009

Sources Mixtes
Groupe de produits issu de forêts bien gérées, de sources contrôlées et de bois ou fibres recyclés.
www.fsc.org Cert no. SGS-COC-2319
© 1996 Forest Stewardship Council
FSC
10%

Le générique féminin est utilisé dans cette publication sans discrimination à l'égard du genre masculin, et ce, dans l'unique but d'alléger le texte.

531, Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2

www.oiiaq.org

Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec